

DEUXIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE DES LOCAUX DES MÉTALLOS DU QUÉBEC

les 14 et 15 octobre 1966

MOTEL L'ESCALE, Val d'Or, P. Qué.

Rapport du directeur

Jean Gérin-Lajoie

à la

deuxième assemblée annuelle

des locaux du Québec

-----

## TABLE DES MATIERES

1.	A- Négociations	Page 1
	B- Un syndicat au service de ses membres	Page 2
	C- Mes promesses d'élection	Page 3
	D- Le recrutement	Page 5
	E- Finances du syndicat international	Page 6
	F- Positions de la FTQ à Winnipeg	Page 7
2.	A- Certaines grèves	Page 8
	B- Certains salaires	Page 9
	C- Visites aux membres	Page 10
	D- Contacts entre officiers et membres	Page 11
	E- Notre subside massif	Page 13
	F- La faiblesse de la FTQ à Winnipeg	Page 15
3.	A- Finances	Page 16
	B- Grèves	Page 18
	C- Le représentant et les animateurs syndicaux	Page 26
	D- Le regroupement de petits syndicats locaux	Page 28
	E- Publicité et Le Métallo	Page 32
	F- Nos structures syndicales	Page 40
	G- Les structures des Métallos au Canada	Page 44
4.	A- Pourquoi tant de grèves?	Page 48
	B- Législation et syndicalisme	Page 57

J'ai le plaisir et l'honneur d'inaugurer la 21ème assemblée annuelle du Syndicat des Métallos au Québec, où nous aurons l'occasion de passer en revue nos progrès, nos problèmes, notre prochaine année, et la place du syndicalisme au Québec.

## 1. NOS PROGRES

### 1-A - Négociations

Une bonne dizaine de milliers des membres et des familles du syndicat des Métallos peuvent se réjouir avec fierté des résultats de leurs négociations collectives durant l'année qui vient de s'écouler. Plusieurs d'entre eux ont enregistré des gains sans précédent et fait un grand bond en avant, dans leur tâche de mieux faire vivre leur famille et leur souci de mieux faire respecter leur dignité individuelle et collective au travail. Je pense en particulier au bloc important des mineurs de fer de la Côte Nord qui après cinq, dix ou même quinze ans d'une histoire syndicale mouvementée, ont déclenché la première grève d'envergure sur la Côte Nord. Grâce à la vigueur et la discipline de milliers de travailleurs, grâce à la fermeté et à la compétence de dizaines de militants dévoués, une grève d'environ deux semaines a donné des résultats spectaculaires. La force des travailleurs, servie par la compétence des cadres syndicaux, a donné un maximum de résultats au prix d'un minimum de sacrifices.

Je pense aussi aux 2,000 mineurs du groupe Noranda en Abitibi qui ont enregistré des gains sans précédent face à un employeur impitoyable et en dépit de problèmes internes graves dans la marche des négociations et le fonctionnement interne du syndicat. Des jalons ont été posés qui seront j'espère, l'amorce d'autres progrès à venir, dans le sort fait aux mineurs souterrains du Québec. Je songe aussi à quel-

que 5,000 travailleurs surtout industriels de notre syndicat qui dans leurs négociations, chacune dans son usine, ont enregistré des gains souvent considérables soit sans grève aucune ou après des grèves d'une durée de quelques jours ou de quelques semaines. Chacun des militants réunis ici connaît assez bien le détail des gains faits dans son usine ou son secteur industriel ou minier. Ceux parmi vous qui s'intéressent aux autres secteurs ont pu suivre dans Le Métallo ou dans les grands quotidiens, les conflits, les négociations et les gains obtenus.

1-B - Un syndicat au service de ses membres.

Ayant eu l'occasion, dans la dernière année, de parler aux membres ou aux officiers dans des syndicats locaux représentant environ 10,000 membres, je peux vous assurer qu'un nombre imposant de Métallos au Québec sont fiers des services que leur rend leur syndicat. Ceci s'explique à mon avis par les progrès accomplis dans la négociation et aussi par la façon dont les négociateurs et les officiers du syndicat local ont su se tenir près de la volonté de leurs membres et ont su exprimer et guider la volonté de leurs membres. Cette remarque vaut pour ceux qui ont eu à négocier leur contrat en 1966, mais une autre constatation vaut pour l'ensemble des membres du Syndicat.

J'ai pu constater que dans l'ensemble, les Métallos au Québec sont satisfaits de la façon dont s'administrent leur convention collective et leur syndicat local. Je suis bien placé pour savoir et vous dire que cette satisfaction n'est pas un hasard, mais au contraire résulte du dévouement et de la compétence des quelque 1,600 militants qui for-

ment les cadres de notre syndicat au Québec. Négocier un contrat sans être ni un suiveux passif ni un dictateur bien intentionné, dépister les griefs camouflés par la peur ou l'apathie, choisir entre pousser un grief ou le laisser tomber, administrer le syndicat et ses assemblées, demandent une somme énorme d'heures surtout bénévoles et demandent surtout de se préoccuper, de s'inquiéter du sort de ses compagnons de travail. Je connais peu de travailleurs qui remercient publiquement leur délégué d'avoir réglé un grief, et peu d'assemblées générales qui adoptent une motion de félicitations aux officiers. Mais je peux vous assurer que quand des travailleurs estiment que le syndicat n'est pas à leur service, le représentant ou le directeur en entendent vite parler. Le nombre et la sorte des plaintes qui parviennent au syndicat me permettent d'affirmer que l'équipe des 27 représentants du syndicat, le groupe des 1,600 cadres syndicaux des Métallos, font de nous un syndicat qui suit de près la volonté des membres.

#### 1-C - Mes promesses d'élection.

Ma participation, en tant que directeur élu directement par les travailleurs, à ce travail de tenir le syndicat près de ses membres, est à la fois modeste et importante. Elle est modeste puisque 99.9% du travail du syndicat se fait par d'autres que moi: les délégués, les agents de griefs, les officiers, les négociateurs et l'équipe des représentants. Par ailleurs elle est aussi importante à cause des fonctions d'orientation et de direction du travail du syndicat, données au poste que vous m'avez confié. Avant mon élection, j'ai expliqué comment j'envisageais l'orientation du syndicat et certaines suggestions pratiques pour y parvenir.

Ayant occupé le poste de directeur du syndicat depuis un an et quatre mois, je suis particulièrement fier de rapporter que j'ai déjà réussi à réaliser chacune des promesses concrètes que j'ai faites. A ceci, cependant, je veux apporter deux réserves. D'abord, le fait que j'aie réalisé mes promesses électorales ne signifie pas que j'ai réalisé les objectifs que j'ai proposés et les objectifs que les membres veulent donner à notre syndicat. J'ai conscience d'avoir réuni certains outils que j'estimais indispensables au syndicat, mais le fait d'avoir les outils ne veut pas dire que l'ouvrage a été fait. Ensuite, je n'ai pas toujours réalisé ces promesses précisément comme je l'avais prévu.

1) Assemblée annuelle des locaux. Cette promesse a été exécutée.

2) Le Métallo. J'avais proposé un journal bilingue dont la section française s'intitulerait "Le Métallo". Dans l'entre-temps, mon prédécesseur a lancé un journal pour les mineurs écrit surtout en français. Il est vite devenu évident que cette seconde formule était beaucoup plus dynamique et appréciée qu'un même et seul journal bilingue. J'ai donc préféré étendre cette formule heureuse à tous les Métallos du Québec.

3) Agent de liaison bilingue. Je proposais un semi-technicien bilingue pour améliorer l'utilisation au Québec de nos services techniques. En fait, je peux rapporter que deux techniciens francophones ont été embauchés par le directeur canadien. Cependant leurs fonctions ne seront pas d'être des agents de liaison, puisqu'on les entraîne présentement à devenir des techniciens pleinement qualifiés, chacun dans son domaine respectif: le génie industriel et le service des recherches.

4) Education. J'avais promis une plus grande stabilité au service d'éducation et l'utilisation plus grande des officiers. Le travail géant accompli par Robert Lévesque témoigne de la valeur de cette formule. Celui-ci a réussi en particulier à mettre sur pied une équipe d'une quinzaine d'animateurs syndicaux dont nous reparlerons.

5) Comptes-rendus financiers. Nous avons fait des progrès sensibles dans ce domaine: à l'assemblée de décembre 1965, dans "Le Métallo" et encore à cette assemblée-ci.

6) Les objectifs visés dans le service des locaux, le recrutement, les visites, par le directeur, et la publicité, sont des objectifs permanents, dynamiques, sur lesquels je fais rapport plus loin.

#### 1-D - Le recrutement.

Un excellent indice de la valeur de notre travail syndical collectif est que nous avons profité au maximum de l'éveil syndical des travailleurs du Québec. Nous avons connu des gains plus rapides que tout autre syndicat industriel au Québec et nous sommes devenus durant la dernière année le syndicat industriel le plus important au Québec, ayant passé de 18,600 cotisants au second trimestre de 1965 à 23,500 cotisants au second trimestre de 1966. Au rythme actuel d'adhésions nouvelles, j'espère que nous atteindrons le chiffre de 25,000 cotisants d'ici décembre 1966.

2e trimestre '65:	18,600
3e trimestre '65:	19,000
4e trimestre '65:	22,200
1er trimestre '66:	21,700
2e trimestre '66:	23,500

Ces gains sont éloquentes et indiquent que les travailleurs de la métallurgie québécoise souhaitent un syndicalisme fort, compétent, authentiquement et démocratiquement québécois. Le Syndicat des Métallos au Québec allie la force du syndicalisme nord-américain, la compétence de ses Services techniques, ses 27 permanents, ses 1,600 officiers et délégués, à l'administration locale d'un directeur élu par tous les membres du Québec.

1-E - Finances du syndicat international.

Bénéficiant au Québec d'un subside massif du syndicat international, nous ne pouvons pas être indifférents à la santé financière du syndicat. Il me fait plaisir de rapporter qu'elle est en voie d'amélioration. La nouvelle équipe de nos dirigeants, élus en bonne partie grâce à une majorité de 4,400 voix au Québec, de 5,200 voix dans le restant du Canada, pour une majorité totale de 10,000 voix (au poste de président), s'est attaquée avec vigueur au problème des dépenses du syndicat international. A titre de membre du conseil exécutif du syndicat, je suis témoin de leurs efforts et aussi de l'appui que leur donne l'ensemble du conseil exécutif.

Sans aucun doute, cette vigilance nouvelle sur le plan administratif est devenue d'une grande urgence par suite du fait que depuis déjà dix ans, les salaires des représentants permanents n'ont été augmentés qu'une seule fois. Leurs salaires ont peu augmenté alors même qu'ils ont joué et continuent de jouer un rôle important - et fort apprécié des membres - pour faire hausser le salaire des autres. Les permanents se sont formés en syndicat à l'occasion de la dernière campagne électorale et ont signé une première convention collective en juillet 1966 - sans la moindre hausse de salaire - à cause de la situation précaire du syndicat lui-même, à cause aussi de la volonté farouche des officiers internationaux de ne pas imposer une hausse de cotisations aux membres eux-mêmes du syndicat. Cependant le syndicat s'est engagé à re-étudier de nouveau le salaire des permanents en janvier 1967. Etant

moi-même, avec tous les membres du conseil exécutif, partisans d'une hausse du salaire des représentants, je me réjouis grandement de notre meilleure posture financière.

Cependant, et je reviendrai plus tard sur ce sujet, ce coupage des dépenses par le syndicat tout entier entraîne inévitablement des conséquences graves dans la quantité et la permanence des généreux subsides qui nous ont été consentis jusqu'ici.

#### 1-F - Positions de la FTQ à Winnipeg.

Passant maintenant aux structures générales du syndicalisme québécois, nous pouvons aussi nous réjouir des premiers résultats des positions appuyées par nos délégués au dernier congrès de la FTQ. Vous vous souviendrez que le dernier congrès de la FTQ a ratifié une hausse des cotisations de .08 à .10 cents, le principe de deux officiers pleintemps, la création d'un conseil général plus représentatif des membres, et le lancement d'un journal mensuel distribué à tous les membres. Le but général de ces réformes était de renforcer la FTQ et commencer à faire d'elle une véritable centrale syndicale.

Forte de ces réformes, la première réunion du conseil général, tenue en mars 1966, a été un événement d'une grande importance. Elle a adopté toute une série de résolutions à envoyer au congrès du CTC à Winnipeg, visant à redéfinir d'une façon plus réaliste les rapports entre la FTQ et le CTC. Ma conviction personnelle demeure que ces réformes - si elles avaient été adoptées - auraient produit un CTC mieux représenté et plus présent au Québec à cause d'une FTQ plus forte et plus autonome. Il faut aussi signaler que le nouveau conseil général - plus représentatif

des travailleurs - a adopté ces réformes en dépit de l'opposition qui s'était manifestée la veille parmi les permanents syndicaux (excluant ceux des Métallos et de quelques autres syndicats). Cette nouvelle apparition à la FTQ du sentiment des Conseils du Travail, face à celui des permanents syndicaux, est importante pour l'avenir. Par ailleurs, comme nous le verrons plus loin, son premier résultat dans l'immédiat fut de créer chez certains permanents un vif ressentiment quasi-personnel contre le nouveau Conseil Général et certains officiers de la FTQ.

## 2. NOS PROBLEMES

En même temps et au même titre que ce bilan sommaire des progrès de notre syndicat en 1966, il faut aussi faire un bref inventaire de certains problèmes restés sans solution. L'un ne va pas sans l'autre, car la vigueur d'un syndicat fort exige de ne pas s'enfourer la tête dans le sable.

### 2-A - Certaines grèves.

Une déception importante, sans aucun doute, pour les travailleurs de Québec Lithium et notre syndicat tout entier, a été l'absence à date de résultats concrets à la suite de la longue grève de presque 10 mois des employés de Québec Lithium. Après cette longue lutte menée avec énormément de sacrifices, de courage et de ténacité, les employés ont accepté à contre-cœur une trêve de quatre mois pendant laquelle la compagnie fait l'expérience de nouveaux procédés de transformation. Six mois après une reprise éventuelle de la production, les négociations seront ré-ouvertes sur la question des salaires. Il faut souligner ici

avec énergie l'attitude impitoyable des propriétaires miniers en général et celle de la famille Beauchemin en particulier. Depuis 7 ans ces travailleurs n'ont reçu aucune hausse de salaires sous prétexte que l'exploitation du lithium n'est pas encore devenue rentable. Quand une entreprise est rentable, les employeurs - y compris les Beauchemin - ravalent leurs travailleurs au simple rôle d'employés sans aucun droit de participation à la prospérité de l'entreprise. Mais quand une entreprise est déficitaire, alors les travailleurs se voient invités à partager et même supporter le plus clair des déficits encourus. La seule participation à laquelle les travailleurs de Québec Lithium aient été invités, c'est la participation aux déficits!

#### 2-B - Certains salaires.

Il reste encore trop de travailleurs vivant dans ou près de la pauvreté à cause de leur faible salaire. Dans notre propre syndicat, le taux d'embauchage est inférieur à \$1.00 l'heure dans 7 contrats couvrant 500 travailleurs; et inférieur à \$1.50 l'heure dans 40 contrats couvrant 2,600 travailleurs. Ces taux de salaire épouvantablement bas se trouvent soit dans des secteurs autres que la métallurgie, soit dans des industries où les entreprises sont petites et en grande partie non-syndiquées, soit dans les mines d'or.

De même, trop d'entreprises refusent encore d'inclure dans nos contrats des clauses normatives assurant les droits et la dignité de l'employé au travail. Au premier rang de ces entreprises rétrogrades se trouve l'ensemble de l'empire Noranda. Celle-ci estime encore qu'elle est incapable de diriger ses entreprises sans traiter ses employés en esclaves, et que reconnaître la dignité de ses travailleurs équivaut à la révolution.

2-C - Visites aux membres.

Depuis le 1er janvier 1966 j'ai rencontré les officiers ou les membres de 28 syndicats locaux représentant 10,700 membres: c'est-à-dire les membres de 14 locaux groupant 7,000 membres et les officiers de 14 autres locaux groupant 3,700 membres. De plus j'ai participé à une rencontre d'une journée complète du Conseil Régional de Montréal pour y discuter plus en détail qu'ici des problèmes de recrutement et de négociations dans le secteur industriel. Sur la Côte Nord, j'ai participé à plusieurs rencontres des officiers des divers locaux à l'occasion des négociations au printemps et à l'été. J'ai aussi participé à des rencontres régionales dans le Nord-Ouest québécois. Il faut aussi ajouter à ceci que Gérard Docquier, mon directeur adjoint, a rencontré les membres ou les officiers de 26 syndicats locaux représentant 7,700 membres.

Cependant je dois avouer que j'aimerais beaucoup intensifier et développer cette façon de garder le contact avec les travailleurs eux-mêmes. Je peux dire que je n'ai refusé aucune invitation officielle arrivant sur mon bureau et me demandant de participer à une assemblée. Mais par ailleurs, au travers de tout le travail administratif et des problèmes qui parfois déferlent sur mon bureau, j'estime qu'il serait important pour le directeur d'organiser plus de visites dans les locaux même si le syndicat local n'a pas pris l'initiative d'une invitation. J'ai précisément nommé Gérard Docquier en juin 1966 au poste de directeur adjoint parce que, après l'expérience d'un an, le volume de travail administratif m'avait presque débordé. J'espère durant l'an prochain pouvoir faire mieux et visiter plus de syndicats locaux.

2-D - Contacts entre officiers et membres.

On répète souvent - et avec raison - que la vie industrielle devient de plus en plus complexe et change de plus en plus rapidement. Il me semble également important de souligner les conséquences de ces réalités - complexité et changement - sur notre action syndicale. J'ai été frappé, durant l'année qui s'est écoulée, de constater le travail énorme et la grande souplesse requis des délégués et des officiers pour rester en contact étroit avec les travailleurs et leurs aspirations. D'un contrat à l'autre, parfois même d'une année à l'autre, le sentiment des travailleurs dans une usine prend parfois un tournant tout-à-fait imprévu: des moutons se transforment soudainement en lions, des gueulars deviennent subitement silencieux, les sujets d'inquiétude et de crise se transforment avec rapidité. Dans ces conditions, le travail des officiers, des délégués et des négociateurs devient beaucoup plus important mais aussi beaucoup plus difficile, s'ils veulent rester près de leurs membres.

Beaucoup plus important: en effet, la rapide évolution du Québec en général, et du travailleur québécois en particulier, serait encore plus difficile et surtout plus futile, si dans chaque département, chaque groupe, chaque usine, il ne se trouvait des porte-parole valables qui tentent avec compétence et courage - et souvent à leur propre péril - de traduire et prédire les besoins de leurs compagnons. Sans ces porte-parole, on verrait grandir le nombre des travailleurs mécontents, des grèves inutiles, des griefs futiles ou des griefs négligés. Si un syndicat réussit à rester près de ses membres, c'est d'abord parce que les délégués et officiers travaillent très fort pour le rester.

Beaucoup plus difficile, aussi: à titre d'exemple, je connais un groupe d'officiers et de délégués qui avaient formulé par un vote de 85% une recommandation à leurs membres: deux jours après elle était refusée à l'unanimité et quatre jours après quelques centaines de travailleurs étaient en grève! Souvent des délégués doivent sautiller d'un pied à l'autre sous peine de se faire dire qu'ils sont dans les patates, ou même de voir rejeter leurs recommandations. Qui d'entre vous n'a pas été surpris, à la veille d'un vote sur un contrat, comment se partageaient certains de vos membres? Qui n'a pas senti l'effet dans l'usine ou la mine des nouvelles publiées dans les journaux, des craintes de mise-à-pied, ou des espoirs de promotion? Qui n'a pas entendu de la caisse de retraite provinciale, ou du taux d'intérêt auquel on peut placer l'argent investi dans des plans de pension?

Non seulement la rapidité des changements, mais aussi la complexité croissante des négociations, des clauses de contrats, des griefs, des arbitrages, des bénéfices sociaux, rendent difficile et ingrat de répondre à l'éternelle question: "qu'est ce que tu penses que les gars vont faire?", et encore plus difficile de surveiller si la réponse vraie aujourd'hui sera vraie demain, le mois prochain ou l'an prochain.

Par ailleurs, face à ces problèmes, s'est levée une nouvelle génération d'officiers et délégués audacieux et souples, à la fois fermes et respectueux de leurs membres, ceci les rendant à la fois leaders et démocrates. Vous savez, j'ai souvent entendu dans le passé deux remarques que j'entends beaucoup moins souvent. La première: "On n'est mieux de rien recommander pour laisser les membres décider, parce qu'on va se faire

critiquer." La seconde: "Ca fait cinq ans que je me dévoue pour le local, mais les gars n'apprécient plus ça". Or, ni l'une ni l'autre de ces attitudes pourtant bien naturelles, ne suffit aux besoins des travailleurs.

De plus en plus beaucoup d'officiers et délégués, anciens ou nouveaux, adoptent une autre attitude: ils ont été élus, ils se considèrent élus pour recommander des solutions, élus pour être critiqués. Ils attendent de leur poste des critiques plutôt que de la reconnaissance. Je me rappelle encore le désarroi initial d'officiers qui dans la première négociation d'un nouveau local, avaient été accablés de critiques dans l'usine, le lendemain d'un vote endossant à 85% leur recommandation et la signature d'un contrat: dix jours après, les critiques avaient disparu. La critique, en effet, va souvent de pair avec la confiance: et être attentif à la critique sans se laisser paralyser par elle, permet de combiner le leadership et la démocratie.

Aux membres qui critiquent leurs officiers, négociateurs et délégués de les "influencer" avant un vote sur un grief ou un contrat, je veux déclarer ceci: si vos officiers tentent de vous "influencer", ils font leur travail de leader; si vos officiers consultent, prennent soin de vous laisser libres de résister à leur influence, de vous exprimer, de discuter, ils font leur travail de démocrates; et si vos officiers font les deux à la fois, ils méritent d'être réélus!

#### 2-E - Notre subside massif.

L'effort considérable des officiers du syndicat de réduire les dépenses, pour permettre de hausser le salaire des représentants sans hausser la cotisation des membres, entraîne pour moi au Québec la désa-

gréable obligation de tout faire pour réduire les dépenses. Nulle part ailleurs en Amérique du Nord, les dépenses sont aussi élevées en regard du nombre des membres. Nos dépenses faites ici dans le Québec, sans compter notre part des frais de bureau-chef, sont les plus élevées de tout le syndicat, et se comparent comme suit:

1ère moitié de 1966:

	<u>\$ par membre par mois</u>
District du Québec:	\$ 3.82
Tous les autres districts:	\$ 1.35

Les coupes de dépenses nécessaires me sont d'autant plus difficiles et désagréables que la meilleure façon - pour nous - de diminuer notre subside est une telle qualité d'action syndicale que d'autres travailleurs se joignent à notre syndicat et rendent cette action syndicale à la fois valable et non-déficitaire. Je ne veux ni sacrifier le service au recrutement, ni sacrifier le recrutement au service: l'un et l'autre mènent à une impasse. Je veux plutôt doser l'un et l'autre, et surtout conduire les deux avec le plus d'économie possible et le plus de justice possible pour chacun des secteurs de notre syndicat au Québec.

Je veux aussi ajouter ici que les officiers internationaux sont pleinement au fait de la gravité de nos besoins et continuent de donner leur plein appui moral aux efforts qui se font d'arrache-pied ici au Québec. Leur appui à nos problèmes ne faiblit pas, mais plutôt leur capacité de financer cet appui moral.

2-F - La faiblesse de la FTQ à Winnipeg.

J'ai déjà raconté que le Conseil Général de la FTQ avait envoyé à Winnipeg des résolutions visant à renforcer la FTQ et améliorer ses relations avec le CTC. Ces résolutions avaient été précédées de plusieurs rencontres entre nous-mêmes à la FTQ, et des dirigeants du CTC, où toutes les divergences avaient été, sinon résolues du moins discutées.

Très tôt dans le congrès du CTC, il a semblé nécessaire de consulter les délégués du Québec sur l'appui donné aux résolutions de la FTQ. Et sur le tout premier point, un point d'ordre technique, on s'est engueulé et la majorité des délégués du Québec a clairement renié les positions de la FTQ. Des permanents syndicaux et des délégués, notamment ceux du vêtement, des salaisons et le président du Conseil du Travail de Montréal, ont pris position contre celles de la FTQ. Ces dissidences et ces luttes se sont poursuivies même au sein du comité exécutif de la FTQ. La crise est devenue si grave et si personnelle qu'il a semblé possible que le caucus du Québec désavoue publiquement Louis Laberge, le président de la FTQ comme candidat à une vice-présidence du CTC. On lui reprochait entre autres choses d'avoir osé appuyer et piloter des résolutions qui semblaient gêner complètement à tort, selon moi, le CTC. Je ne serais pas autrement surpris de voir qu'on tenterait d'avoir la tête de Louis Laberge au prochain congrès de la FTQ pour avoir osé soulever le problème des relations avec le CTC. Serait-ce pour le remplacer par Gérard Rancourt? Je n'en sais rien.

De toute façon, la majorité du comité exécutif FTQ a conclu qu'une lutte acharnée de la FTQ elle-même sur le plancher du congrès donnerait le triste spectacle d'une délégation québécoise non-représentative

des travailleurs du Québec et profondément divisée contre elle-même. Le résultat net de l'affaire; les problèmes du Québec furent soulevés par des individus, des Métallos et d'autres syndicats, et tout le problème fut référé avec d'autres à une commission d'enquête sur les structures internes du CTC. Le représentant du Québec sur la commission d'enquête est Gérard Rancourt, secrétaire-général de la FTQ.

Ces faits soulignent à mon avis la grande nécessité de préparer avec soin les soumissions à faire à la commission d'enquête.

### 3. NOTRE PROCHAINE ANNEE

#### 3-A - Finances.

Les problèmes financiers qui découlent de l'administration d'un syndicat sont secondaires par rapport aux buts économiques et sociaux de l'action syndicale, mais par ailleurs il faut aussi les examiner avec soin, sous peine de compromettre l'action syndicale elle-même. Les finances du syndicat durant l'année qui vient seront gouvernées par les faits suivants:

- a) Les cotisations restent à \$5.00;
- b) Il n'y aura pas de fonds de grève, ni canadien ni international, de \$1.00 par membre par mois;
- c) Le subside dont bénéficie le Québec doit être réduit.

Pour vous donner une idée plus précise de comment se dépense l'argent du syndicat au Québec, voici la comptabilité de ces dépenses depuis janvier 1966. Il me sera bientôt possible de présenter ces chiffres mensuels d'une façon régulière à la suite d'une réorganisation complète de notre comptabilité, faite sous la direction de Gérard Docquier puisqu'il assume la responsabilité de surveiller, administrer et diriger les dépenses du syndicat au Québec en fonction des besoins du syndicat.

DEPENSES VARIABLES  
du 1er janvier au 30 juin 1966.

	<u>Janvier</u> \$	<u>février</u> \$	<u>mars</u> \$	<u>avril</u> \$	<u>mai</u> \$	<u>juin</u> \$
Salaires (employés rég.)	25,198.16	27,429.54	27,303.04	27,273.57	26,189.21	27,006.08
Dépenses (employés rég.)	10,800.56	11,958.86	12,681.29	15,999.38	14,375.81	14,313.17
Salaires (employés temp.)	10,569.46	9,613.92	14,390.94	16,727.17	10,844.56	16,522.13
Dépenses (employés temp.)	4,833.81	5,078.68	6,821.20	8,740.90	6,339.05	12,332.43
Loyer, électricité, chauff.	1,675.71	1,532.81	1,614.45	1,396.83	666.98	1,372.11
Téléphone et télégrammes	955.99	787.81	2,343.55	70.37	1,049.02	3,597.61
Dépenses de bureau	6,440.17	3,439.04	1,617.33	2,371.10	2,338.64	6,685.96
Conférences	804.29	70.04	-	102.42	-	53.90
Dépenses d'organisation	4,931.32	2,874.72	2,523.66	7,240.96	4,285.29	5,674.73
Contributions	-	200.00	-	1,000.00	30.00	278.65
Grèves	-	7,126.74	68.90	6,000.00	12,000.00	5,025.00
Frais légaux	-	-	5,717.23	28.70	22,153.99	-
Frais législatifs	-	257.30	-	-	-	-
Publicité	2.12	-	215.00	330.00	36.35	177.95
Education	-	-	432.00	-	197.50	-
Arbitrages	-	76.55	-	-	-	-
Ameublement	269.96	709.98	96.82	609.50	-	-
Total	\$66,481.55	\$71,155.99	\$75,825.41	\$87,890.90	\$100,506.40	\$93,039.72

17...

3-B - Grèves.

L'année 1966 en a été une de grèves et selon toute apparence, 1967 le sera encore. Les tableaux suivants sont un compte-rendu:

1. Des locaux qui ont fait la grève;
2. Le coût des grèves;
3. Les argents reçus;
4. Contribution des locaux au fonds du district 5;
5. Contribution directement aux locaux en grève,

ceci pour la période du 1er novembre 1965 au 1er octobre 1966:

1. Locaux qui ont fait la grève:

<u>Locaux</u>	<u>nombre de membres impliqués</u>	<u>durée</u>
Québec Lithium	65	10 mois
Québec Iron Foundries	43	3 mois
La Frontière	9	2½ mois
Anglo American - Molybdenite	110	24 heures
Dosco Contrecoeur	160	1 semaine
Iberville Fittings	165	4 mois
Conduits Division	25	4 mois
Montreal Locomotive Works	560	5 semaines
Hilton Mines	325	5 semaines
Québec Cartier Mining	1000	1 semaine
Iron Ore - Schefferville	700	1½ semaine
Iron Ore - Labrador City	940	1½ semaine
Québec Iron and Titanium	225	3 mois +
Solbec Copper Mines	125	1 mois +
Truscon Steel	250	2 semaines +
Fuller Tools	12	1 journée
Total	<u>4714</u> membres	

2. Coût des grèves (par local).

	\$
Québec Iron Foundries	23,255.33
La Frontière	1,865.76
Québec Iron and Titanium (à date)	31,500.00
Montreal Locomotive	18,695.03
Hilton Mines	32,587.01
Québec Lithium	67,495.57
Solbec Copper Mines (à date)	3,000.00
Iberville Fittings - Conduits Division	<u>32,847.03</u>
Total:	<u>\$211,245.73</u>

3. Argent reçu entre le 1er novembre 1965 et le 1er octobre 1966.

a) Bureau international	\$51,000.00
b) Bureau national	69,400.00
c) Les fonds des locaux en grève	42,282.04
d) Des locaux du Québec (versé au fonds de grève du district)	31,585.87
e) De certains locaux du Québec (versé directement aux locaux en grève)	3,942.10
f) D'autres sources (collectes, etc.)	<u>2,495.30</u>
Total	<u>\$200,705.31</u>

4. Contribution des locaux au fonds du district 5

(voir tableau à la page suivante)

FONDS DE GREVE - DISTRICT 5

20...

LISTE DES LOCAUX QUI ONT CONTRIBUE - AU 1er OCTOBRE 1966.

	\$
1195 Stelco (Notre-Dame)	371.00
2366 Fer ornemental	1690.84
2423 Dosco (Montreal Works)	3169.02
2830 Robert Mitchell	50.00
2843 Dominion Bridge	400.00
2847 General Steelwares	950.00
3258 Stelco (Dominion Works)	450.00
3260 Stelco (St-Henri)	50.00
3647 Crane	4914.47
3764 Singer Manufacturing	118.50
3953 Iberville Fittings, Pirelli, Thomas & Betts	771.00
4077 Joliette Steel	300.00
4170 Breadner Co.	275.00
4278 Noranda Mines	300.00
4466 Quebec Iron & Titanium	100.00
4489 General Steelwares (bureau)	25.00
4575 Aircraft Industries	35.00
4589 Montreal Locomotive	1069.46
4590 Montreal Locomotive (bureau)	93.70
4614 Federated Metals	125.00
4653 Manitou-Barvue	864.00
4712 Canadian Bronze	150.00
4716 Lamaque Mining	1585.00
4771 Royal Typewriter	15.00
4795 Gold Fields (Malartic)	49.75
4796 East Malartic Mines	859.50
4826 Canadian Malartic	30.00
4988 McRobert Springs	250.00
4994 McKinnon Structural Steel	500.00
5001 A.C. Leslie	65.00
5063 Truscon Steel	325.00
5186 Campbell Chibougamau	725.00
5197 Eastern Canada & Clarke Steamships	50.00
5207 Croname	550.00
5240 Louis Pickard	50.00
5320 Merrill Islands	75.00
5567 Iron Ore Co. of Canada (Schefferville)	152.42
5569 Iron Ore Co. of Canada (Sept-Iles)	50.00
5600 Cassidy Maillard	172.00
5721 Iron Ore Co. of Canada (Contrecoeur)	60.00
5747 Dosco (Montreal Works) (bureau)	100.00
5778 Quebec Cartier Mining	500.00
5792 Engineering Products	50.00
5795 Iron Ore Co. of Canada (Labrador City)	250.00
5871 Steel Co. of Canada (Contrecoeur)	100.00
5873 Automotive Springs	30.00
5914 The Patino Mining	300.00
5922 Barnat Mines	212.00

FONDS DE GREVE - DISTRICT 5 (suite)

21....

Liste des locaux qui ont contribué - au 1er octobre 1966.

	\$
5942 Chibougamau Express	20.00
5943 Canadian Crown Cork	60.00
5950 Crane (bureau)	275.00
5985 New York Wire	100.00
5987 Union Carbide	100.00
5990 Cogan Wire	10.00
5994 Hugh Russell & Sons	80.00
6025 Truscon Steel (bureau)	25.00
6059 Iron Ore Co. of Canada (cafeteria - Schefferville)	50.00
6068 Coniagas Mines	56.00
6087 Reynolds Extrusions	50.00
6123 Empire Electroplating	100.00
6136 Cresswell Pomeroy	530.00
6149 Dosco (Montreal Works - gardes)	15.00
6167 R.F. Fry	20.00
6192 Vapor Heating	75.00
6213 Canadian Refractories	500.00
6215 Raymond Manufacturing	90.00
6238 Besmetal	100.00
6248 Leco Industries	50.00
6251 Structal Inc.	112.40
6254 Wabush Mines (Pointe Noire)	150.00
6256 Solbec Copper Mines	1250.00
6285 Wabush Mines (Labrador City)	50.00
6315 Southern Deming	69.00
6319 Tioxide du Canada	350.00
6322 Canadian Silica	100.00
6333 York Division of Borg-Warner (Canada) Ltd.	175.00
6349 Leavoy & Sons	28.00
6385 New Hosco Mines	36.00
6386 Orchan Mines	462.00
6131 Mattagami Lake Mines	115.81
6394 Air Liquide	100.00
6403 Atlas Steels	50.00
6425 Pressure Pipe	600.00
6486 Canadian Electrolytic Zinc	100.00
6494 Crawley MacCracken (Gagnon)	40.00
6522 Dominion M.I.	10.00
6556 Marban Gold Mines	20.00
6557 Norlartic Mines	70.00
6583 Richler Steels	10.00
6586 Dosco (Contrecoeur)	173.00
6591 Nesco Aluminium	127.00
6608 Electrolux	425.00
6643 Continental Can	500.00
6687 Les Cables Industriels	10.00
6654 B. Arcand Inc.	30.00
6734 Les Entreprises K.S.L.	450.00
6750 Federal Pacific Electric	190.00

\$31,585.87

5. Contributions payées directement aux locaux en grève.

QUEBEC LITHIUM

4514 - Normetal Mining Corp.	23 décembre 1965	75.00
	18 janvier 1966	75.00
4608 - East Sullivan	6 novembre 1965	100.00
	22 décembre 1965	100.00
4653 - Manitou Barvue	10 novembre 1965	225.00
	23 décembre 1965	20.00
	collectes	75.06
4716 - Lamaque Mining	8 novembre 1965	111.00
4795 - Gold Fields (Malartic)	23 décembre 1965	55.00
	21 janvier 1966	27.00
4796 - East Malartic Mines	4 novembre 1965	123.50
	17 novembre 1965	114.00
	21 décembre 1965	118.00
	11 janvier 1966	114.00
4826 - Canadian Malartic	23 novembre 1965	5.00
	22 décembre 1965	5.00
	18 janvier 1966	5.00
5358 - Molybdenite Corp.	29 novembre 1965	149.00
	23 décembre 1965	149.00
	collectes	113.00
5942 - Chibougamau Express	22 décembre 1965	20.00
6167 - R.F. Fry	28 novembre 1965	20.00
	23 janvier 1966	20.00
6386 - Orchan Mines	11 novembre 1965	150.00
	collectes	103.80
6557 - Norlartic Mines	2 décembre 1965	45.00
6558 - Wasamac Mines Ltd.	23 décembre 1965	45.00
2725 - District 6	23 décembre 1965	10.00
Autres sources		<u>168.10</u>
Total		<u>\$2,340.46</u>

QUEBEC IRON FOUNDRIES

4278 - Noranda Copper Mines	12 novembre 1965	50.00
	24 novembre 1965	400.00
4451 - Quemont Mining Corp.	22 novembre 1965	150.00
4514 - Normetal Mining	18 novembre 1965	78.62
	30 décembre 1965	75.00
4795 - Gold Fields (Malartic)	21 janvier 1966	10.50
4796 - East Malartic Mines	14 janvier 1966	114.00
4797 - Elder-Peel Limited	11 décembre 1965	21.00
4826 - Canadian Malartic	25 novembre 1965	5.00
	6 décembre 1965	5.00
	11 décembre 1965	5.00
	14 janvier 1966	5.00
6386 - Orchan Mines	18 novembre 1965	55.00
6558 - Wasamac Mines	7 janvier 1966	40.00
6736 - Les Entreprises K.S.L.	9 décembre 1965	150.00
	22 décembre 1965	250.00
4354 - District 6	25 novembre 1965	10.00
Collectes		1,343.90
Autres sources		<u>245.00</u>
Total		<u>\$3,013.02</u>

LA FRONTIERE

4796 - East Malartic Mines	31 janvier 1966	25.00
4795 - Gold Fields (Malartic)	21 février 1966	7.95
5922 - Barnat Mines	15 février 1966	<u>12.00</u>
Total		<u>\$44.95</u>

24....

IBERVILLE FITTINGS

3764 - Singer Manufacturing	100.00
3258 - Stelco - Lachine	109.10
3953 - Iberville Fittings	32.20
Conseil des Métallos	59.37
Conseil du Travail de St-Jean	<u>50.00</u>
	<u>\$350.67</u>
Autres sources versé au fonds de grève du district 5	<u>\$688.30</u>

Si on compare les ressources financières disponibles dans les syndicats locaux du Québec au début de 1966 et celles du syndicat international au 31 décembre 1965, on s'aperçoit qu'elles sont à peu près égales par rapport au nombre de membres.

<u>Fin 1965</u>	<u>nombre de membres</u>	<u>actif total</u>	<u>actif par membre</u>
107 locaux du Québec	20,000	\$431,695.00	\$21.58
Bureau-chef	1,000,000	\$21,719,000.00	\$21.72

Je suis fier de faire rapport que la quasi-totalité des syndicats locaux au Québec est maintenant affiliée au fonds de grève canadien. La liste des syndicats actifs non-affiliés est la suivante, en date du 30 août 1966, selon les chiffres que nous fournit Toronto:

Sud du Québec

4489 - General Steelwares (bur.)	6251 - Structal Inc.
4844 - Warden King	6403 - Atlas Steels
5931 - Warden King (bureau)	6697 - Gendron & Lamoureux
5943 - Canadian Crown Cork	6702 - Schonbek & Co.
5990 - Cogan Wire	6757 - Atlas Steels (bureau)
6072 - St-Lawrence Manufacturing	6770 - Hunt and Moscrop
6213 - Canadian Refractories	6826 - Dufresne Engineering

Nord-ouest québécois

5942 - Chibougamau Express	6736 - Entreprises K.S.L.
6068 - Coniagas	6795 - La Frontière
6131 - Mattagami Lake Mines	6833 - Hydro-Québec - Baie James
6598 - Lorraine Mining Co.	6852 - Crawley MacCracken (Rapide des I.)

Côte-Nord

5569 - Iron Ore (Sept-Iles)	6204 - Crawley MacCracken (Labrador City)
6086 - Gaspé Copper Mines	6480 - City Motors
6185 - Richard & B.A. Ryan	6494 - Crawley MacCracken (Gagnon)

Locaux en retard dans le paiement de leurs cotisations.

Sud du Québec

5985 - New York Wire
6215 - Raymond Manufacturing

Nord-ouest québécois

4451 - Quemont Mining Corp.
-----------------------------

Côte-Nord

6869 - Québec Cartier Mining (Port Cartier)
---

Face au problème du financement des grèves, face à l'inégalité des contributions versées par chaque syndicat local, et face aussi au fait que presque tous les locaux veulent contribuer aux grèves, je fais la proposition suivante.

Je propose que cette assemblée recommande à tous les syndicats locaux de se constituer, avant le 1er janvier 1967, chacun un fonds de réserve de vingt-cinq cents (\$0.25) par membre par mois, en plus du dix cents (\$0.10) envoyé au fonds de grève canadien. Le but de ce fonds de réserve sera de permettre à chaque syndicat local de répondre aux appels d'aide pour les grèves. Son usage sera régi par les règlements de chaque syndicat local.

### 3-C - Le représentant et les animateurs syndicaux.

Le travail du représentant permanent du syndicat, tout comme celui des officiers, négociateurs et délégués, subit les contre-coups et les secousses de l'action syndicale elle-même. De temps à autre il faut se réunir, discuter et évaluer notre travail. En plus des rencontres régionales des représentants, j'ai tenu une rencontre de deux jours des représentants en août, et je projette une rencontre d'une semaine complète, du 9 au 15 janvier 1967. La tenue de cette rencontre des représentants reflète leur souci et le mien de faire tout en notre pouvoir pour réfléchir sur notre action syndicale, accentuer sa qualité et son actualité au milieu des nombreux et rapides changements que nous subissons, pour une part, et que nous provoquons nous-mêmes, pour une autre part. Tout comme vous avez fait à l'occasion du congrès du CTC à Winnipeg, je prie donc chaque syndicat local de céduer ses activités de façon à

pouvoir se dispenser de leur représentant dans la semaine du 9 au 15 janvier 1967.

Inévitablement, tout effort en vue de réduire le subside dont bénéficie notre syndicat au Québec, tendra à accroître encore plus la charge de travail d'un représentant déjà surchargé de travail. Notre but et notre ferme intention sont d'y arriver sans réduire la qualité du service syndical que nous avons établi à venir jusqu'ici. La façon d'y arriver n'est certainement pas de couper le sommeil des représentants ni de bouleverser encore plus leur vie familiale déjà trop entamée. La façon d'y arriver, à notre avis, et la seule disponible, c'est de pousser au maximum l'usage et les activités de notre nouvelle équipe d'animateurs syndicaux.

Le groupe des animateurs dont nous pouvons avec pleine confiance proposer à l'usage des syndicats locaux est formé des hommes suivants:

Jean-Jacques DaPrato	Pierre Foucault
Jacques Fugères	André Gravel
Armand Groulx	Jean-Marc Landry
Marcel Larivière	René Martineau
Jean-Guy Pelletier	Gérard Poirier
André Ritcher	Raymond Roy
Robert Saumure	

Certains de ces animateurs ont déjà été utilisés par les syndicats locaux suivants:

Joliette Steels	Besmetal
Forge Laurentienne	St-Lawrence Manufacturing
Air Liquide	Les Câbles Industriels
Crane	Structal
Electrolux	Atlas Steels - bureau
National Coil	Canadian Steel Wheels
Fonderie Paquette	Canadian Steel Foundries
Dosco Contrecoeur	Gaspé Copper Mines
Canada Iron Foundries	Lorraine Mining

Je crois pouvoir affirmer que les syndicats locaux qui ont tenté cette expérience s'en félicitent et en ont grandement profité. Dans la région de Montréal, où les distances sont souvent moins grandes, le coût d'utiliser un animateur est minime, par rapport aux bénéficiaires qui en sont retirés.

Je propose donc à tous les syndicats locaux du Québec d'utiliser au maximum durant cette année le groupe des animateurs. L'an prochain nous pourrons évaluer les résultats de cette expérience nouvelle et je suis confiant que cette évaluation montrera des résultats très encourageants. Je prévois en particulier que l'usage des animateurs aura de grands avantages surtout dans les domaines suivants:

a) une meilleure utilisation de la compétence des représentants comme négociateurs, comme conseillers techniques, comme "troubleshooters" dans les situations difficiles où leur présence assidue est requise;

b) des contacts beaucoup accrus entre officiers de syndicats locaux qui se visiteront ainsi les uns les autres. La beauté de l'animation syndicale c'est que l'animateur en apprend autant que le groupe qu'il visite. Chacun élargit ses horizons au contact des problèmes des autres;

c) l'éducation mutuelle par contacts entre officiers fera de nous un syndicat qui appartiendra beaucoup plus à ses membres. Si une partie importante de l'éducation syndicale se fait par la circulation intensive des talents personnels et différents de chacun, notre action syndicale sera non seulement plus riche, mais aussi nécessairement très accordée aux besoins de nos membres.

### 3-D - Le regroupement de petits syndicats locaux.

Un aspect important de notre action syndicale est l'efficacité de nos structures syndicales dans les nombreuses petites usines que représente notre syndicat. Un grand nombre de nos membres travaillent

dans une usine employant moins de cent travailleurs. Traditionnellement, les travailleurs de chaque usine sont invités à former un syndicat local complètement distinct. Selon moi, cette tradition s'explique surtout par deux raisons différentes.

La première, c'est le cadre légal nord-américain qui reconnaît séparément le syndicat de chaque établissement distinct, qu'il appartienne ou non au même employeur. Le cadre légal de l'action syndicale, en Amérique du Nord, étant forcément basé sur chaque établissement individuel, le syndicalisme lui aussi a tendance à grouper les travailleurs de chaque usine dans une section locale séparée des autres sections locales.

La seconde raison, c'est le sentiment profond chez les travailleurs d'une certaine identité au niveau de l'établissement. Ce sentiment est particulièrement apparent en ce qui concerne les clauses d'ancienneté. Il est également apparent dans la vie politique interne des syndicats locaux. Le syndicalisme a donc pris l'habitude de satisfaire à ce sentiment d'identité en constituant un syndicat local distinct pour chaque usine.

Par ailleurs, cette tradition et cette habitude syndicales ont leurs exceptions et leurs inconvénients. Les exceptions: ici-même au Québec, il existe un syndicat composé à St-Jean groupant les employés de trois compagnies différentes gouvernés par cinq contrats différents; et dans le fer ornemental à Montréal, la signature récente de huit conventions collectives dans le fer ornemental va donner lieu à une nouvelle expérience: le même syndicat local 2366 aura à administrer non seulement un décret pour toute l'industrie, mais aussi huit contrats distincts;

en-dehors du Québec, il existe à Los-Angeles et à Vancouver des syndicats locaux groupant sous un toit unique les employés de nombreux petits employeurs différents.

Les inconvénients: plusieurs syndicats locaux du Québec ont tellement peu d'argent qu'ils sont incapables d'agir comme un syndicat normal: surtout, et c'est très grave, ils sont incapables d'envoyer leurs officiers et délégués aux congrès et écoles syndicales qui sont indispensables à la création d'un leadership local. Dans certains cas, ces petits syndicats locaux ne peuvent même pas faire face aux exigences essentielles d'un arbitrage, d'une négociation ou d'une grève. Il est donc clair que pour plusieurs syndicats locaux groupant des centaines et milliers de membres, leur autonomie locale est purement théorique: ils n'ont pas les moyens financiers d'exercer leurs pouvoirs et de faire face à leurs responsabilités.

Devant ce problème, j'estime important de repenser nos propres structures, de soulever toutes les habitudes, de regarder nos problèmes avec un regard neuf. J'ai donc décidé de constituer un comité d'enquête spécial formé des confrères Gérard Docquier, Raymond Lapointe et Ivan Vachon, à qui je confie la tâche: de scruter le problème des petits syndicats locaux de la région montréalaise; de consulter les travailleurs et les syndicats locaux intéressés; de me formuler des recommandations sur ce que devrait être la politique du syndicat à cet égard. Le mandat de ce comité d'enquête débute à partir d'aujourd'hui et chacun des syndicats locaux représentés ici est invité à rencontrer les membres de ce comité pour amorcer des discussions à ce sujet. Le comité aura le pouvoir de déterminer lui-même ses méthodes de travail: rencontres individuelles, visites dans les locaux, auditions publiques, ou compte-rendus dans "Le Métallo".

Dès maintenant, je veux préciser à tous les Métallos du Québec que l'enquête de ce comité ne signifie aucunement un frein aux expériences présentement en discussion à Malartic, au financement collectif de certaines activités à Chibougamau, ou aux structures spéciales à la région de Rouyn-Noranda. Dans chacune de ces régions, les expériences en cours peuvent continuer comme auparavant. Le but de la présente enquête n'est pas de les interrompre, mais plutôt d'examiner les problèmes particuliers des nombreux petits syndicats locaux de la région montréalaise.

Je veux aussi préciser que je suis pleinement conscient des entorses possibles à la démocratie locale qui pourrait résulter d'un usage abusif des syndicats locaux "multiples". L'union des Teamsters, en particulier, a utilisé cette sorte de structure pour étouffer à certains endroits le contrôle des travailleurs sur leurs propres décisions. Je veux tous vous assurer que le syndicat des Métallos est conscient de ce danger et l'enquête a précisément pour but d'examiner tous les aspects du problème - et celui de la démocratie locale n'est pas le moindre - avant de nous fixer une ligne d'action. En particulier, je veux assurer les membres de tous nos petits syndicats locaux qu'ils continueront comme dans le passé tous leurs pouvoirs de décision dans leurs négociations avec leur employeur individuel. Il ne s'agit aucunement d'enlever aux travailleurs de chaque usine le pouvoir de décider de leurs propres conditions de travail. Au contraire, le but de cette enquête est de les consulter pour examiner s'il existe des moyens de renforcer ce pouvoir de décision et donc de rendre leurs négociations plus efficaces: cette enquête cherche à renforcer l'efficacité syndicale dans chaque petite entreprise et surtout pas à diminuer l'autonomie de décision dans les négociations forcément individuelles.

3-E - Publicité et Le Métallo.

Depuis la dernière assemblée annuelle, soit les 6 et 7 décembre 1965, notre syndicat a émis au Québec les communiqués suivants:

Liste partielle des communiqués émis par le service de l'information du syndicat des Métallos au Québec.

DECEMBRE

- 14 - Signature d'une convention collective à la compagnie Mahon Hardware.
- 14 - La convention collective signée à la compagnie Crown Cork, de Montréal, prévoit l'élimination de la différence des salaires qui existait entre les employés féminins et les employés masculins. A travail égal, salaire égal.
- 16 - Télégramme de Maurice Lecavalier, représentant, au ministre du travail pour lui demander d'intervenir auprès de la direction de la compagnie Vapor Heating qui refuse de dire à ses employés si l'usine de Montréal passera aux mains d'une autre compagnie. "Ne sachant pas à quoi s'en tenir, les employés sont dans un état d'inquiétude intense".
- 17 - A la suite de suggestions concrètes au sujet de l'aménagement rationnel de Bécancour, le maire de cet endroit répond à Jean Gérin-Lajoie: "Vos suggestions sont dans la note..... Nous aurons une ville où la population trouvera du travail et où il fera bon vivre".

JANVIER

- 14 - La Commission des relations de travail du Québec ordonne un vote de représentation syndicale parmi les employés de la compagnie Canadian Steel and Foundries.
- 15 - Jean Gérin-Lajoie félicite Eric Kierans pour la lettre que le ministre a écrite au secrétaire américain au commerce.
- 21 - Les employés de la compagnie Canada Iron Foundries, de Trois-Rivières, signent une convention collective de travail qui leur accorde des augmentations d'une valeur globale de 85¢ l'heure, bénéfiques marginaux compris. Jean Beaudry dirigeait les négociations au nom des Métallos.

FEVRIER

- 2 - Un règlement hors Cour est intervenu entre le syndicat local Dominion Bridge et la compagnie. Le syndicat avait demandé une injonction en alléguant que la compagnie avait modifié le plan de pension de façon unilatérale. On a soumis le différend à l'arbitrage.
- 3 - Jean Gérin-Lajoie déclare: "Si les faits révélés par le journal La Presse sont véridiques au sujet des transactions immobilières de la Régie des Alcools du Québec, à Ville La Salle, il ne s'agira que d'une 'pinotte' à côté du scandale qui se prépare à Bécancour, à moins que le gouvernement ne prenne des mesures immédiates pour mater la spéculation éventuelle sur l'ensemble du territoire de la nouvelle municipalité du sud de Trois-Rivières".
- 8 - Les Métallos déposent auprès de la CRT une requête en accréditation au nom des 650 employés de la compagnie Noranda Copper Mills. "Le dépôt de cette requête est un pas de plus vers la syndicalisation de tous les employés de Noranda dans un même syndicat et l'élimination des unions de boutique de ce vaste empire minier et industriel", déclare Gérard Proulx, notre représentant.
- 14 - Jean Gérin-Lajoie déclare: "Il est inadmissible qu'une puissante compagnie américaine, confortablement installée au Québec et empochant d'énormes profits au Québec, exige que la langue de commandement envers certains employés québécois soit uniquement l'anglais". Il dénonçait ainsi la compagnie Québec Cartier Mining, une filiale de la puissante société américaine U.S. Steel, qui exige rigoureusement que l'anglais soit l'unique langue de commandement sur la ligne de chemin de fer reliant Gagnon à Port Cartier.
- 14 - Les employés des imprimeries La Frontière et Rouyn-Noranda Press, en grève, accusent publiquement le chef provincial intérimaire du Ralliement National de franchir leurs lignes de piquetage. Bruno MacDonald, représentant des Métallos, dit de M. Legault qu'il a posé des "gestes de briseur de grève qu'un politicien responsable n'oserait même pas se permettre de poser".
- 16 - Gaston Beaulieu, négociateur des Métallos à la compagnie L'Air Liquide, déclare: "La bataille livrée par les employés de la compagnie L'Air Liquide - jusqu'au jour de la signature de la convention collective de travail - constitue un cas-type des difficultés que peuvent rencontrer des travailleurs qui décident de se joindre à un syndicat bona fide quand ils sont à l'emploi d'un patron nettement anti-syndical". Il annonce la signature de la convention collective.

- 16 - A la suite d'une déclaration de Pierre Laporte, ministre, à l'effet que le gouvernement provincial avait pris des mesures sérieuses pour empêcher la spéculation sur le nouveau territoire de Bécancour, Jean Gérin-Lajoie déclare que la possibilité de spéculation n'est pas éliminée à Bécancour.
- 17 - Les Métallos se réjouissent de la campagne que mène M. Kierans au sujet des filiales canadiennes des compagnies américaines et réitèrent leur entier appui au ministre. "Il est anormal et inadmissible que les compagnies américaines agissent au Canada dans un secret qui s'apparente à celui des contrebandiers", déclare Jean Gérin-Lajoie.
- 24 - Après six mois de délais légaux, Noranda confesse n'avoir ni preuves ni témoins au sujet de la requête en accréditation des Métallos à la compagnie Mattagami Lake Mines.
- 24 - Jean Gérin-Lajoie dénonce l'offensive du gouvernement fédéral en matière de main d'oeuvre. "L'offensive 'from coast to coast' est portée sur la place publique par des prédicateurs de prestige comme Jean Marchand mais elle ne colle pas tout à fait à la réalité".

#### MARS

- 11 - L'usine de la compagnie Vapor Heating est le théâtre d'un arrêt de travail spontané.
- 15 - "Le problème de la spéculation demeure entier à Bécancour parce que le gouvernement n'a pas encore pris la décision d'acheter les terrains nécessaires à l'aménagement rationnel de cette municipalité du sud des Trois-Rivières", déclare Jean Gérin-Lajoie en réponse à une déclaration de Pierre Laporte.
- 17 - La CRT accorde un certificat d'accréditation au syndicat local des métallos de la compagnie Mattagami Lake Mines.
- 21 - Les métallos de la compagnie Gaspé Copper Mines, à Murdochville, signent une convention collective. Le négociateur du syndicat, Robert Bouchard déclare: "Elle représente des années de luttes ardues qui aboutissent enfin à la disparition du climat de peur et de crainte qu'ont eu trop longtemps à subir les courageux travailleurs de Gaspé Copper Mines. C'est le syndicalisme libre qui est maintenant fortement implanté à Murdochville."
- 27 - Les métallos de la compagnie Québec Cartier Mining à Gagnon et Port Cartier font appel au ministre du travail du Québec pour obtenir les services d'un conciliateur.

AVRIL

- Les employés de la compagnie Royal McBee déclencheront une grève le 2 mai si les négociateurs patronaux ne leur accordent pas de substantielles augmentations de salaires. Jean Beaudry, le négociateur du syndicat, précise que "la compagnie Royal McBee est une riche filiale de la puissante compagnie américaine Litton Industries qui - elle - se vante de faire partie du '\$1 Billion Club' aux Etats-Unis."
- 22 - Les employés de la compagnie Montreal Locomotive Works mettent fin à leur grève qui a duré un mois.
- 26 - Les Métallos remportent un important vote de représentation syndicale à la compagnie Canadian Steel Wheel. Métallos: 232, association indépendante: 19.

MAI

- 12 - Les employés de Royal McBee signent une convention collective qui leur accorde des augmentations de salaires variant entre 50¢ et 85¢ l'heure. Jean Beaudry, le négociateur des Métallos, note l'élimination de la différence qui existait entre le salaire des femmes et celui des hommes.
- 16 - Le Syndicat des Métallos demande au gouvernement du Québec une intervention immédiate et énergique pour empêcher la compagnie Crane Canada Limited de déménager les deux-tiers de la production de son usine de Montréal à une autre usine qu'elle entend faire construire à Brantford, en Ontario.
- 18 - Roger Raymond, gréviste à la mine Québec Lithium, se porte candidat aux élections provinciales sous la bannière du Ralliement National.
- 18 - Emile Boudreau, coordonnateur des Métallos sur la Côte Nord est invité par le ministre provincial de l'Education à faire partie du Comité consultatif de la technologie minière.
- 19 - On annonce une rencontre entre les officiers du syndicat local de Crane Canada et le vice-président de la compagnie au sujet du déménagement d'une partie de l'usine montréalaise vers l'Ontario.
- 24 - C'est par un vote de 99.4 p.c. que les employés de la compagnie Québec Cartier Mining, à Gagnon et Port-Cartier, ont donné à leur comité de négociations le mandat de déclencher une grève en temps opportun.

- 26 - Des représentants des Métallos et du syndicat local de Crane rencontreront le sous-ministre de l'industrie et du commerce, monsieur Michel Bélanger, au sujet du déménagement éventuel.

#### JUIN

- 6 - Jean Gérin-Lajoie commente le résultat des élections provinciales du 5 juin. Il souligne que les travailleurs veulent avoir des hommes compétents, audacieux et efficaces pour assumer les responsabilités qui touchent directement à la classe ouvrière, à ses problèmes économiques et à ses aspirations de légitime sécurité au travail.
- 10 - Les membres du syndicat local de la compagnie Iron Ore à Schefferville votent dans une proportion de 99,4 p.c. pour autoriser leur comité de négociations à déclencher une grève au moment opportun.
- 21 - Les Métallos remportent un vote de représentation syndicale aux mines Poirier. Résultats du vote: Métallos: 153 - contre: 23.
- 21 - Au sujet du déménagement de Crane, les Métallos demandent au nouveau ministre du travail de leur accorder une rencontre.
- 22 - Les employés de la compagnie Iron Ore à Schefferville, annoncent qu'ils déclencheront une grève le 4 juillet "à moins d'une amélioration très substantielle des offres patronales."
- 22 - Les Métallos signent une convention collective avec l'Association de la construction de Montréal (fer ornemental). Cette convention constitue un précédent. En plus de prévoir des taux de salaires qui deviendront les taux officiels du décret provincial, la nouvelle convention assure à quelque 800 travailleurs une véritable présence syndicale par des articles touchant la protection individuelle de l'employé à l'usine.

#### JUILLET

- 4 - Le ministre provincial du travail et de l'industrie et du commerce, M. Maurice Bellemare annonce qu'il interviendra personnellement auprès de la compagnie Crane au sujet du déménagement de cette compagnie (une partie de la production montréalaise) vers Brantford, Ont.
- 4 - Les 2,000 métallos des compagnies Iron Ore et Québec Cartier Mining à Schefferville, Gagnon et Port Cartier déclenchent des arrêts de travail.

- 4 - Jean Gérin-Lajoie déclare à Waterloo: "Le problème de la pauvreté se règlera, d'abord, en donnant aux travailleurs non-syndiqués - qui représentent le secteur moins favorisé de la population - le moyen de revendiquer eux-mêmes leur place au soleil".
- 5 - Jean Gérin-Lajoie déclare que la compagnie Iron Ore est la seule responsable de la grève qui paralyse les mines de cette compagnie à Labrador City et Schefferville.
- 13 - Les 1,200 employés de la compagnie Canadian Steel and Foundries tiennent une "journée d'étude" à la suite de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations.
- 13 - Crane Canada Ltd. - "A moins que M. Bellemare ait des renseignements que ni le syndicat des Métallos, ni les officiers du syndicat local de Crane, ni les employés ne possèdent, il nous faudra penser que la rencontre entre le ministre Bellemare et les représentants de la compagnie n'a pas donné de résultats et que le gouvernement est prêt à se réjouir de n'importe quel projet de l'entreprise privée, fut-elle néfaste aux travailleurs québécois".
- 19 - Quatre officiers de la compagnie Canadian Steel and Foundries sont congédiés. Jean Beaudry, représentant des Métallos, déclare que la compagnie vient de vivre une période de vingt-deux ans de syndicalisme de boutique mais qu'elle ne pourra plus afficher une attitude anti-syndicale encore bien longtemps.
- 19 - Les employés de la compagnie Québec Iron and Titanium au Havre St-Pierre déclenchent un arrêt de travail et décident d'aider leur municipalité en effectuant toutes sortes de travaux gratuitement: trottoirs, etc.
- 21 - Les Métallos remportent un vote de représentation syndicale à la compagnie International Harvester de Candiac. Résultats: Métallos 111, contre 10.
- 25 - Les Métallos demandent au ministre Maurice Bellemare d'intervenir auprès de la compagnie Royal-Typewriter pour empêcher cette filiale d'une société américaine de déménager de Montréal. "La compagnie a totalement manqué de respect et de civisme envers ses employés en leur annonçant cette troublante nouvelle", déclare Jean Beaudry, représentant des Métallos.

AOUT

- 8 - Les 250 métallos du quai de chargement de la compagnie Iron Ore à Sept-Iles, acceptent - dans une proportion de 80 p.c. - les dernières offres patronales et signent une nouvelle convention collective.
- 8 Jean Gérin-Lajoie déclare que le gouvernement provincial devrait accorder à SIDBEC des crédits additionnels, comme le demande son nouveau président, pour qu'on sache à quoi s'en tenir sur la rentabilité et le réalisme du complexe sidérurgique québécois.
- 10 - Jean Gérin-Lajoie s'élève violemment contre "l'incohérence de la CSN et le désir de cette centrale syndicale de régler ses problèmes de recrutement en se servant de la grève des travailleurs de Manicouagan".
- 11 - Le président et le secrétaire de l'Association indépendante des employés de Noranda Copper Mills confirment qu'ils n'avaient pas été mis au courant de la démarche de leurs propres procureurs pour obtenir une remise de l'audition ordonnée par la Commission des relations de travail au sujet de la requête en accréditation présentée par les Métallos au nom des 600 employés de cette compagnie.
- 12 - Les 400 métallos de la compagnie Canadian Refractories à Kilmar et Marelan, acceptent les offres patronales.
- 22 - Les Métallos demandent au ministre Bellemare et au service de reclassement de son ministère de prêter main forte aux employés de la compagnie Royal Typewriter qui a décidé de quitter définitivement la métropole.
- 24 - Les Métallos demandent au ministre Bellemare d'entreprendre une enquête "pré-grève" pour tenter d'éviter le conflit ouvrier à la Canadian Copper Refiners.
- 29 - Les 1,200 employés de la compagnie Canadian Steel and Foundries signent une convention collective de travail qui leur accorde des augmentations globales, salaires et droits sociaux compris, de 84,2¢ l'heure. "Améliorations d'un couvert à l'autre", déclare Jean Beaudry.
- 31 - Les Métallos - qui comptent plus de 5,000 membres sur la Côte-Nord - souhaitent que le gouvernement Johnson permette à l'Hydro-Québec de ratifier son projet d'entente avec Brinco.

- 31 - Jean Gérin-Lajoie salue avec énormément d'intérêt le désir avoué du gouvernement provincial de participer à une politique générale des prix, des revenus et des salaires.

#### SEPTEMBRE

- Les métallos de la compagnie Steel Company of Canada (STELCO) acceptent les dernières offres patronales et signent une convention collective de travail qui leur accorde le meilleur régime de retraite au Canada.
- 19 - Les employés de la compagnie TRUSCON déclenchent une grève, le vote de grève a donné le résultat suivant: 201 à 16.
- 26 - Les employés de Noranda Copper Mills rejettent leur association indépendante et favorisent le Syndicat des Métallos lors d'un vote de représentation syndicale surveillé par des officiers de la Commission des relations de travail du Québec. Résultats: Métallos: 55 $\frac{1}{2}$ , association indépendante: 7 $\frac{1}{2}$ .
- 28 - Les Métallos déposent une requête en accréditation auprès de la CRT au nom des employés de la compagnie A. Richard Limitée, de Berthier.
- 30 - Le "lock-out" dure toujours à la mine Solbec. A la suite de nombreuses séances de négociations et de conciliation et à la veille d'une grève légale, les dirigeants de la compagnie (les intérêts Beauchemin) ferment les portes de la mine et cessent les opérations.

En même temps qu'il a préparé ces nombreux communiqués, Jean-Marc Carle prépare aussi "Le Métallo" et les pages françaises de "Steel Labor". J'avoue être fasciné quand je circule dans toute la province, de rencontrer des travailleurs qui me font des commentaires détaillés de certains articles ou nouvelles parus dans "Le Métallo". Au nom de Jean-Marc Carle et en mon nom personnel, nous invitons ici toute critique qui pourrait aider notre syndicat à sortir un "Métallo" qui serve de mieux en mieux les intérêts des travailleurs du Québec.

Le coût de l'impression et l'expédition du journal est d'environ \$12,000. par année. Après notre discussion à ce sujet l'an dernier, après d'autres discussions au cours de l'année, et en dépit de nos problèmes financiers ici au Québec, j'estime que l'argent dépensé à publier "Le Métallo" est de l'argent bien dépensé. Je crois qu'il nous faut conserver le mode actuel de financement, car "Le Métallo" est le principal outil d'un contact personnel du syndicat avec ses membres et leur famille.

### 3-F - Nos structures syndicales.

Le dernier congrès du CTC à Winnipeg a au moins démontré que très peu de syndicalistes sont prêts à se contenter des structures syndicales actuelles. La création par le CTC d'une vaste commission d'enquête est en soi un résultat assez mince, mais par ailleurs elle peut aussi être le point de départ d'une discussion profonde et fructueuse.

D'abord chez-nous les Métallos, j'envisage qu'il devrait éventuellement se constituer un vaste syndicat des mines et de toute la métallurgie nord-américaine. Je trouve inadmissible que le syndicat de la métallurgie allemande, "I-G-Metall" groupe environ 2 millions de membres répartis sur un territoire cinq fois plus petit que le Québec, alors que notre syndicat en Amérique du Nord dépasse à peine le million de membres. J'estime que face au déclin prévu des effectifs ouvriers dans la sidérurgie américaine, notre syndicat devrait se faire le champion d'un regroupement syndical dans l'ensemble de la métallurgie nord-américaine.

L'émiettement syndical invraisemblable dans la plupart des autres industries devrait être éliminé dans le plus bref délai possible. Cet émiettement syndical des syndicats nord-américains explique en partie les conquêtes récentes de la CSN ici au Québec. Ailleurs sur le continent, j'ai rencontré plusieurs syndicalistes qui considèrent également cette dispersion syndicale comme une faiblesse qu'il vaudrait mieux corriger dans le plus bref délai possible. Evidemment, un regroupement syndical affectant des millions de travailleurs ne se fera pas en criant "scissors" ni même "ciseaux", mais l'ampleur de la tâche ne doit pas servir à en masquer l'urgence.

Parmi les outils d'un regroupement syndical, il faut mentionner plus particulièrement les négociations conjointes inter-syndicales avec le même employeur. Ici au Québec, notre syndicat local 6213 à Kilmar est fier d'avoir joué un rôle important dans des négociations coordonnées avec la compagnie Harbison-Walker qui compte 3,000 employés répartis dans 25 syndicats locaux et six syndicats différents, à la grandeur de l'Amérique du Nord. Les débuts d'action conjointe réalisés dans les dernières négociations doivent constituer un début, une promesse de ce que nous ferons à

l'avenir. Soulignons aussi que la récente visite à Montréal de M. Adolphe Graedel, le président de la "Fédération Internationale des Ouvriers sur Métaux (FIOM)" nous a rappelé que les cadres de cette nouvelle action syndicale dépassent déjà l'Amérique et atteignent au moins l'Europe.

Pour le moment, de toute façon, nous devons nous préoccuper des relations entre la FTQ et le CTC, ici au Québec. Il y a déjà 3 ans que la FTQ fait savoir au CTC de façon précise et formelle qu'une coordination plus étroite s'imposait entre les activités de la FTQ et celles du CTC. A ce moment-là, la FTQ avait pris grand soin d'aborder le problème sous un angle exclusivement pratique et aucunement constitutionnel: il n'était pas question de structures mais plutôt de coordination. Depuis 3 ans, donc, j'ai participé à d'innombrables discussions pour tenter d'aborder et de régler ce problème. Les compromis les plus subtils et les plus souples ont été imaginés pour concilier les structures du CTC et les exigences pratiques du syndicalisme au Québec. Je n'hésite pas à dire que le problème est devenu un problème de structures à cause de l'effarante incapacité du CTC de regarder le problème en face et de lui trouver des solutions nouvelles et audacieuses. A force d'attendre que les problèmes disparaissent comme par magie, le CTC les a sérieusement aggravés. A titre d'exemple, les amendements à la constitution de la FTQ, adoptés il y a presque un an maintenant, embêtent tellement le CTC qu'il les a enfouis dans ses tiroirs sans trouver l'énergie de se prononcer dessus. Cette politique d'attente et de silence a dépassé les limites de la prudence et atteint celles de la paralysie.

Côté FTQ, il existe la pression des travailleurs qui veulent affirmer leur identité québécoise et attendent de leur centrale syndicale des services concrets et efficaces, une présence publique au Québec, des idées neuves et dynamiques à la mesure de leurs problèmes. En effet, les problèmes des travailleurs au Québec sont graves et pressants; les grèves nombreuses et les virements d'élections démontrent l'impatience des travailleurs envers les dirigeants économiques et politiques; les travailleurs du Québec veulent donc un syndicalisme de frappe parce qu'ils veulent se sortir de leur trou. Tous les dirigeants syndicaux au Québec, du délégué de département au président de local et au directeur de syndicat, sentent cette pression qui monte en provenance des usines et des mines, des cuisines et des budgets de leurs membres.

Côté CTC, par contre, on oublie les problèmes pratiques des travailleurs au profit de deux craintes démodées et paralysantes. Le CTC craint d'abord de passer par les Fédérations: au lieu d'affirmer sa présence au Québec par la FTQ, le CTC se croit obligé de l'affirmer à côté de la FTQ; cette peur de la FTQ, au CTC, se révèle très coûteuse et surtout inefficace. En second lieu, le CTC semble avoir une peur bleue d'adopter, dans chaque région du Canada, des solutions diverses conformes à la diversité des problèmes. Au lieu de viser l'efficacité, on cherche d'abord l'uniformité.

Je propose donc que les positions de la FTQ devant la Commission d'enquête du CTC devraient inclure les points suivants:

- Ref*
- 1) Insister sur la ratification rapide des amendements constitutionnels adoptés il y a presque un an par le congrès de la FTQ;
  - 2) Demander d'ajouter un cinquième vice-président du CTC, à être élu par le Conseil Général de la FTQ;

3) Demander que le CTC entreprenne une campagne énergique et publique en faveur du regroupement syndical et de fusions syndicales à l'échelle nord-américaine;

Rep. 4) Endosser la position du Conseil Général de la FTQ: que le CTC fournisse des services techniques efficaces aux travailleurs du Québec, soit en assurant des services techniques francophones travaillant sous la direction de la FTQ, soit en versant à la FTQ des subsides équivalant au coût de tels services;

5) Demander que la nomination de délégués francophones auprès des organisations internationales comme le BIT ou la CISL, se fasse en consultation avec la FTQ.

### 3-G - Les structures des Métallos au Canada

Egalement chez-nous les Métallos, il est possible que vous voyiez se continuer un débat important profond sur l'identité québécoise et l'identité canadienne de notre syndicat au sein du syndicat international. Ce débat est important pour nous et il est important aussi pour tout le syndicalisme: il est normal, en effet, que ces débats importants débutent chez-nous, puisque nous sommes le plus important affilié de la FTQ au Québec, le plus important affilié du CTC au Canada, et parmi les plus importants syndicats en Amérique du Nord.

Les délégations du Québec et du Canada à Atlantic City ont eu à se prononcer, à l'improviste, sur des résolutions visant à diminuer l'autorité des directeurs de district au Canada, en soumettant leurs décisions au désaveu possible par le directeur canadien. Ces résolutions étaient le fruit d'une campagne amorcée apparemment en décembre 1965, à mon insu et à l'insu des membres des Métallos au Québec. En juillet 1966, j'ai été mis accidentellement au courant de l'affaire. Fin août, j'ai saisi les représentants de la question, et notre position a été unanime. A Atlantic City, j'ai de nouveau convoqué les représentants qui ont réaffirmé leur

position, le dimanche soir précédant le congrès. Le lendemain lundi, à midi, j'ai convoqué à la hâte les quelque 50 délégués du Québec pour les informer rapidement de cette question avant une réunion de tous les délégués canadiens qui se tenait à 5 heures du soir. Cette seconde réunion avait été convoquée par le directeur canadien sans aucune consultation avec les autres directeurs canadiens. Les quelque 50 délégués du Québec ont pris une position quasi-unanime, puisque deux délégués seulement furent dissidents. Finalement, ces résolutions furent battues sur le plancher lui-même du congrès sans qu'aucun délégué, du Canada ou d'ailleurs, se soit levé pour les appuyer.

Je ne veux surtout ni prolonger ni envenimer le débat, mais il me semble normal qu'on sorte des coulisses à ce sujet, qu'on informe les membres québécois et canadiens de ce débat, pour que les travailleurs puissent juger et se prononcer en toute connaissance de cause. Ceci est d'autant plus nécessaire que le débat se continuera apparemment au congrès d'orientation de Montréal en mai 1967.

Ma propre position, endossée par les représentants et les délégués que j'ai consultés, est la suivante. L'efficacité du syndicat et les besoins des travailleurs au Québec exigent que la direction pratique du Québec se fasse au Québec, et non pas en-dehors du Québec. Les Métallos du Québec tiennent à élire eux-mêmes un directeur du Québec ayant un pouvoir efficace de décisions: s'il prend les bonnes décisions, il sera réélu; s'il prend les mauvaises décisions, il sera battu. Et de cette façon, les membres du Québec auront une autorité réelle sur le fonctionnement du syndicat au Québec.

Personnellement, je veux que mes décisions soient sujettes à la sanction des membres que je dirige au Québec, plutôt que d'être sujettes en pratique à une autorité extérieure au Québec. J'ai le sentiment très fort que je dois tenter de conserver intacts les pouvoirs actuels du directeur du Québec, car je défends ainsi le contrôle réel des membres québécois sur la marche du syndicat.

L'amendement constitutionnel proposé à Atlantic City donnait au directeur canadien des Métallos le pouvoir de réviser les décisions des directeurs de district, puisqu'il lui donnait au Canada les pouvoirs du président international. En effet, le président international a toujours le pouvoir théorique de réviser toutes mes décisions, puisque la constitution me confie le mandat d'"administrer" le syndicat au Québec, mais ne définit aucune de mes fonctions. Cependant, la structure même de notre union empêche efficacement un abus de ce pouvoir absolu de révision. D'abord, le président international est nécessairement loin des trente districts du syndicat, et il ne peut même pas songer à mener lui-même trente districts à la fois. Ensuite, le conseil exécutif est formé de trente directeurs élus chacun dans son district, et son pouvoir constitutionnel fait contrepoids à celui du président international. Il est donc clair dans mon esprit que l'équilibre politique interne du syndicat protège l'autonomie locale du directeur et des membres dans chaque district, face au pouvoir constitutionnel absolu du président.

Par ailleurs, la même situation ne prévaut pas au Canada et, en pratique, un directeur canadien exerçant le pouvoir de désaveu du président, pourrait et devrait réviser de Toronto les décisions prises sur

place par le directeur du Québec. Le Canada est trop petit, et Toronto trop proche, pour nous permettre de conserver notre autonomie et notre identité québécoises dans ces conditions. De plus, par rapport au District 6 (le second en grosseur de tout le syndicat) le district du Québec est petit (nous faisons 20% des membres canadiens): le poids du Québec dans l'orientation canadienne refléterait la faiblesse de nos effectifs. On l'a bien vu, justement dans le présent débat: de décembre 1965 à septembre 1966, le directeur canadien ne m'a pas soufflé un seul mot de cette campagne. Il m'en a parlé pour la première fois en présence du vice-président international, mercredi le 14 septembre 1966. Ce dernier fait est important - surtout pas à cause de susceptibilités personnelles - parce que la façon même dont cette campagne fut menée illustre bien jusqu'à quel point elle menace l'autonomie et l'identité québécoise de notre syndicat.

Pour conclure cette question, permettez-moi de souhaiter que personne parmi nous au Québec ne laisse une légitime inquiétude, sur les structures du syndicat, dégénérer en ressentiment personnel contre le confrère Bill Mahoney. J'ai beaucoup d'amitié et d'estime pour Bill, j'ai souvent fait appel à son aide et je l'ai reçue. Plusieurs ici sont témoins de la contribution énorme qu'il fait à notre syndicat. Nous devons tous lui être reconnaissants du rôle capital qu'il joua dans la création même de notre district séparé en 1960 et 1961. Tout récemment, son intérêt pour le Québec s'est manifesté de façon concrète par les nominations de Yves Dulude et Roméo Maione. Je m'attristerais de voir diminuer la collaboration entre le district du Québec et le bureau canadien, à cause d'une divergence dans notre façon de voir nos structures.

J'irai même plus loin: je souhaite que se tiennent des discussions entre les directeurs au Canada, visant à présenter un rapport commun à ce sujet à tous les membres au Canada. Je souhaiterais que les documents actuels définissant la responsabilité de chacun soient scrutés d'un oeil neuf; qu'on examine leurs applications pratiques; et que tous les directeurs s'entendent sur leur fonctionnement. Je serais heureux si de telles réunions pouvaient se tenir d'ici au congrès d'orientation à Montréal en 1967.

#### 4. LA PLACE DU SYNDICALISME

##### 4-A - Pourquoi tant de grèves?

Durant l'année qui vient de s'écouler on a beaucoup parlé de syndicalisme, surtout parce qu'on a beaucoup parlé des nombreuses grèves ou menaces de grève. Presque tout le monde, devant cette soudaine explosion de grèves, se pose la question: pourquoi y a-t-il tant de grèves dernièrement?

La réponse la plus simple et la plus profonde est sur les lèvres de tout le monde; ici au Québec nous répondons: c'est l'Expo, et ailleurs sur le continent on répond: c'est le Vietnam. Ces deux réponses sont en fait la même et elle s'appelle "plein-emploi", ou du moins une diminution du chômage. Le plein-emploi fait que les travailleurs quittent plus volontiers leur travail, soit individuellement (dans les mines, par exemple) soit collectivement (et on appelle ça une grève).

Une fois cette réponse donnée, cependant, on est aussitôt conduit à poser la question suivante: pourquoi les travailleurs se révoltent-ils dès que cesse de peser la crainte ou la menace du chômage? De quoi les travailleurs se plaignent-ils au juste? Et tout de suite derrière

cette question on s'en pose une autre, sous des formes différentes: où est-ce qu'on s'en va? Les grèves vont-elles bouleverser l'ordre établi? chasser les industries? être annulées par des hausses de prix? faire monter le coût de la vie? causer l'inflation? faire mal au gagne-petit sans syndicat pour se défendre?

Un mouvement syndical fort et responsable comme le syndicat des Métallos a une double responsabilité devant ces problèmes: faire des grèves quand elles deviennent le seul outil de progrès, et les expliquer dans un effort pour en diminuer le besoin.

Chaque grève: d'abord un problème particulier.

La première explication, c'est que les travailleurs ne s'embarassent ni de théories générales ni de l'ensemble de la société quand ils songent à faire la grève: ils songent au revenu de leur famille, à leurs conditions de travail, aux profits de leur entreprise, et au coût personnel de faire une grève qu'ils souhaitent toujours courte. Dans nos propres grèves sur la Côte-Nord, en Abitibi, à Montréal, Contrecoeur ou St-Jean, comme dans toutes les grèves partout, on trouve une révolte locale et souvent personnelle dont les raisons changent selon le travailleur, le département ou l'usine: chacun fait sa grève à lui, comme chacun travaille à sa façon, comme chaque famille dépense l'argent à sa façon. C'est d'ailleurs ce qui rend si délicat et difficile pour un négociateur de conduire une négociation, faire des recommandations aux membres, ou diriger une grève.

On s'étonnera de la contradiction entre les conséquences si étendues des grèves alors que leurs causes sont tellement individuelles; on devrait faire plus que s'étonner: on devrait s'en inquiéter, et cette in-

quiétude est justifiée. Car cette contradiction fait éclater au grand jour la contradiction maudite entre l'importance du travail et l'insignifiance du travailleur dans notre société. D'un côté le travail assigné au travailleur est la force dynamique qui construit notre société industrielle, utilise son équipement technique et financier, et en augmente la richesse de plus en plus vite. D'un autre côté, le travailleur assigné au travail est considéré comme un exécutant qu'on paye pour se taire et prendre le moins de place possible. On s'est scandalisé que Maurice Duplessis disait à ses ministres: "Toé, tais-toé"; mais on oublie que les dirigeants économiques disent chaque jour la même chose à la masse des travailleurs.

Les droits traditionnels et sacrés de la gérance, plus absolus encore que les droits ecclésiastiques d'avant Vatican II condamnent le travailleur au silence dans toutes les décisions qui commanderont ses conditions de travail. Le moindre petit "boss", "foreman", "pusher" ou "supervisor" (car les mots anglais sont un meilleur symbole de l'autorité industrielle au Québec) est exclu de toute activité syndicale, au point que plusieurs travailleurs refusent de changer la couleur de leur chapeau parce qu'ils y perdent tous leurs droits individuels. Toute négociation et toute convention collective au Québec est restreinte à chaque entreprise individuelle car on craint la force des travailleurs sur le plan de l'industrie; on voudrait que chaque travailleur médite individuellement l'avenir de son industrie, chacun isolément dans son trou, mais sans lui permettre de négocier librement avec l'industrie; et là où on négocie pour l'industrie (dans les décrets) on boude les droits individuels et syndicaux du travailleur. Toutes les lois ouvrières du continent depuis 1935 condamnent le syndicalis-

Nous demandons aussi une loi spéciale pour protéger la vieillesse du mineur. Cette loi prévoirait la négociation patronale-syndicale pour toute l'industrie d'une caisse de retraite. Les négociations pourraient déboucher sur une requête au lieutenant-gouverneur en conseil en vertu de la "Loi de l'extension de la convention collective". En cas d'échec, les parties auraient droit à la grève ou au lock-out sur cette question seulement. L'urgence d'une telle loi et le mécontentement des mineurs s'expliquent quand on sait qu'en France, le "Statut du Mineur" prévoit depuis 1946 le droit à une pleine pension quand un mineur de 50 ans a passé 20 ans sous terre, ou quand un employé de 55 ans a passé 30 ans à la surface. Tout récemment aux Etats-Unis, notre syndicat a obtenu dans la sidérurgie américaine des pleins droits de pension à tout âge après 30 ans de service.

Ref. Syndicalisme et pauvreté.

Le nouveau gouvernement a aussi annoncé son intention de modifier le Code du Travail. Nous suggérons que la première modification à faire devrait viser à donner un accès pratique et réaliste au syndicalisme aux 70% non-syndiqués des travailleurs du Québec. Ceci exige à notre avis la possibilité d'une accréditation et d'une négociation à l'échelle de l'industrie autant que de l'entreprise, la possibilité de conserver l'anonymat syndical envers l'employeur par une cotisation proportionnelle au nombre de syndiqués et payable par tous les travailleurs de cette industrie, et la disparition de toute restriction sur les clauses négociables à l'échelle de l'industrie, tout en laissant intactes les accréditations et les négociations au niveau de l'entreprise.

Sans une mesure de cette sorte, le gouvernement se condamne à rester un spectateur passif devant les inégalités de salaires, le triste spectacle de la pauvreté, l'absence d'outil syndical et de voix démocratique pour 70% des travailleurs, et les colères sociales qui découlent de ces absurdités et dont les grèves actuelles ne sont que le symptôme. Il est suffisamment clair que ce rôle de spectateur passif a contribué à la défaite du gouvernement précédent, et qu'un gouvernement démocratique ne peut pas rester inerte devant l'injustice économique, et l'impossibilité pratique pour la plupart des travailleurs de se syndiquer. On a souvent loué le gouvernement précédent d'avoir permis aux fonctionnaires de se syndiquer: nous invitons le nouveau gouvernement à permettre le syndicalisme à la masse des gagne-petit de la province, de ces centaines de milliers dans les secteurs industriels défavorisés et qui ne peuvent, à cause de l'émiettement de l'industrie, aspirer à connaître le syndicalisme des travailleurs des grandes entreprises.

#### Grèves et injonctions.

Un autre projet annoncé par le gouvernement est celui d'instituer des commissions de pré-enquête en vue d'éviter les grèves. Ce projet et son but sont tous deux fort louables car les travailleurs n'ont jamais souhaité les grèves pour le plaisir de les faire. Par ailleurs il me semble opportun de rappeler qu'un tel projet, louable en soi, ne devrait d'aucune façon servir de prétexte à modifier les dates auxquelles on peut déclencher une grève légale. De 1944 à 1964, le Québec avait adopté cette aberrante déviation canadienne par rapport au Wagner Act américain, qui consistait à retarder la date légale d'une grève jusqu'à la publication du

me à représenter la minorité des travailleurs: 30%; et on laisse allègrement crever de faim et d'esclavage les autres 70% des travailleurs. On s'inquiète de l'effet des grèves sur le bien public; mais la société se soucie-t-elle de donner aux 70% non-syndiqués un accès réaliste et pratique au syndicalisme?

Inévitablement et de façon générale, les syndiqués sont déjà les mieux payés et les mieux traités, sinon dans toute l'économie du moins dans leur industrie. Inévitablement, syndiqués, organisés, éveillés, ce sont les plus combatifs et les plus revendicateurs. Les travailleurs déjà les mieux payés font le plus de batailles tout comme aux Etats-Unis, les Noirs des villes les plus riches, Harlem, Chicago ou Los Angeles, font les pires révoltes! Les Noirs industrialisés, moins pauvres, mieux instruits, n'acceptent plus de se contenter d'un petit échelon plus haut que la pauvreté rurale des Noirs du Sud, car ils se comparent maintenant aux travailleurs blancs du Nord mieux payés, mieux traités et plus embauchés. Et de la même façon, au Québec et ailleurs, les travailleurs syndiqués veulent avancer de plus en plus vite: ceux qui ont déjà une pelle pelletent de plus en plus fort pour se sortir du trou. La grande industrie devient de plus en plus riche et ses travailleurs veulent le devenir aussi. Rien ne saura nous arrêter, et surtout pas l'argument de la pauvreté de ceux à qui on refuse une action syndicale efficace.

Car la serveuse de restaurant gagnant un salaire ridicule en Gaspésie n'aurait rien à gagner si les mineurs de Gagnon se contentaient de plus petits salaires: le seul bénéficiaire d'un petit salaire à Gagnon serait le profit de U.S. Steel à Pittsburgh. Ce qu'il faut, c'est donner

à la serveuse de restaurant un outil syndical comparable à celui du mineur de Gagnon. Ce qu'il faut, c'est donner aux 70% non syndiqués l'outil syndical dont jouissent les 30% syndiqués. Ce qu'il faut, c'est mettre fin au scandale de voir la masse des travailleurs traîner de plus en plus loin derrière les gains que font un certain nombre de travailleurs syndiqués.

Le travailleur: un serviteur qu'on veut silencieux.

Ma seconde explication de cette vague de grèves, c'est que les travailleurs sont écoeurés de se faire traiter comme des enfants: intelligents mais irresponsables. Il existe selon moi dans le coeur des travailleurs une révolte profonde et permanente contre un régime économique dont les dirigeants exercent une autorité absolue. Quand arrive le moment de renouveler le contrat, si les "jobs" sont nombreuses et le climat économique est bon, la grève devient aussi une façon de rappeler au patron que ses employés sont mécontents du statut de serviteurs auquel on les a relégués. En effet, notre civilisation industrielle de plus en plus complexe exige une participation ouvrière de plus en plus intelligente: la hausse des normes de scolarité utilisées à l'embauchage en est une preuve que tous connaissent. Le travail industriel utilise et souvent développe aussi l'activité intellectuelle du travailleur. Or un homme intelligent veut aussi être traité en homme libre et responsable. Il est impossible de continuer à utiliser et solliciter l'intelligence des travailleurs sans leur donner en même temps une certaine mesure de responsabilité.

Il existe une contradiction profonde entre les responsabilités confiées au travailleur industriel dans son travail quotidien, et l'irresponsabilité dans laquelle on veut encore le maintenir en ce qui concerne le reste. Il est assez généralement admis que la fine pointe en matière d'évaluation des tâches est le système utilisé par les Métallos, implanté par notre syndicat et les patrons de la sidérurgie américaine sous l'impulsion du gouvernement, à la faveur (!) de la dernière guerre. Deux aspects de ce système méritent ici notre attention. D'abord il est conjoint dans sa négociation, son installation et son administration. Ensuite et surtout, les emplois sont étudiés et hiérarchisés en vertu d'un système de points reposant à 52% sur l'exercice des responsabilités qu'exige l'emploi. Il est donc possible de dire que l'exercice de responsabilités individuelles est devenu un ingrédient majeur du travail industriel moderne. Cet exercice de responsabilités dans le travail quotidien, par ailleurs, est en contradiction directe avec le statut de serviteur auquel le confine la conception courante des droits de la direction. Le travailleur est responsable de sa machine mais irresponsable de toutes les décisions importantes de son employeur. Comment peut-on croire que des travailleurs responsables se contenteront d'être les serviteurs, même des serviteurs bien payés, d'une autorité absolue et démodée?

Jusqu'ici notre système industriel en Amérique du Nord a fonctionné soit sans syndicalisme ou sans chômage: quand on allie la présence du syndicalisme et l'absence de chômage, par contre, on s'aperçoit que l'autorité absolue des employeurs est devenue désuète et dangereuse. La grève comporte une manière de révolte contre une autorité qui veut rester

absolue, tout comme on fait des révolutions contre un régime de dictature politique. Car le travailleur est aussi un citoyen, un électeur, et il prend goût à être consulté; l'exercice du droit de vote dans le domaine politique est de moins en moins conciliable avec le statut de serviteur silencieux dans le travail quotidien.

### Le salaire du travailleur

Ma troisième explication de cette vague de grèves, c'est que les grèves sur les hausses de salaire portent souvent en réalité sur bien d'autres choses. Quand un travailleur demande ou reçoit une hausse de 20% l'heure, il parle d'argent mais il pense à ce que sa femme va dépenser avec cet argent-là. Et de la même façon, quand il demande ou reçoit 20%, il pense à l'ouvrage qu'il doit donner pour gagner ce salaire-là. L'exemple le plus frappant de cette situation, c'est la grève de la construction à Montréal: les salaires dans la construction reflètent l'insécurité épouvantable dans laquelle on y travaille. Même chose dans les mines: certains salaires y sont élevés, mais les gars quittent le travail minier quand même.

A part ça, il arrive souvent à l'employeur de céder quelques cents de plus pour mieux conserver ses droits de direction qu'il veut absolus: l'argent est offert aux travailleurs pour leur faire oublier leurs conditions de travail. Et il arrive bien souvent que cette tactique de l'employeur réussisse, parce que l'argent ça se touche, du moins au passage, tandis que les droits de la direction on ne les reçoit plus directement au derrière: c'est devenu plus abstrait et plus compliqué. La différence entre les grèves sur l'argent et les grèves de principe est souvent au

plus une différence de vocabulaire. En fait, je prétends plutôt que les grèves sur les salaires mettent profondément en cause notre système industriel, non seulement par leurs effets et leurs résultats, mais aussi par les causes qui les provoquent.

Ces trois explications - problèmes particuliers, irresponsabilité, argent - mises bout-à-bout m'amènent à conclure que la vague actuelle de grèves fait ressortir tout simplement l'incohérence et la faiblesse de notre système économique actuel.

Notre société ne pourra pas - et c'est tant mieux - tolérer beaucoup plus longtemps les énormes différences de salaire entre des groupes différents de travailleurs. Il est clair que nous allons vers une plus grande influence de l'Etat dans les négociations - c'est inévitable quand l'inaction d'un Ministre du Travail lui fait perdre ses élections - et l'Etat doit nécessairement voir au bien général: par exemple, comment payer les hausses de salaire que méritent les fonctionnaires quand les salaires d'une majorité des payeurs de taxes sont encore inférieurs à ceux des fonctionnaires? De plus, la machine économique elle-même souffre de ces inégalités. Par exemple le tourisme, la 3e industrie en importance du Québec, la plus susceptible d'aider certaines régions, est presque totalement non-syndiquée, non-syndicable avec les lois actuelles, et les salaires sont dérisoires. Et maintenant on s'aperçoit que la qualité de l'accueil fait aux touristes pendant l'Expo '67 influencera beaucoup l'avenir du tourisme. Comment peut-on développer le tourisme, qui exige une main-d'oeuvre compétente, quand les salaires y sont dérisoires?

Et les travailleurs n'accepteront pas longtemps, je l'espère, de se laisser "barouetter" d'une job à l'autre sans avoir ni un mot à dire ni une protection efficace. Le syndicalisme pratiqué au niveau de l'entreprise, comme nous y forcent les lois actuelles, a beau faire son possible: certaines de nos conquêtes les plus importantes ne suffisent plus. Les droits d'ancienneté et les plans de pension privés ne valent pas cher quand la mine ferme ou l'usine déménage. Plus ça va, plus les changements sont rapides, et plus les travailleurs subissent impuissants, les contre-coups du progrès technique. Le même travailleur ne peut pas recommencer très souvent au bas de l'échelle: il faut pouvoir passer d'une échelle à l'autre sans avoir à redescendre chaque fois. En fin de compte, le statut de serviteur silencieux du travailleur finit par lui coûter cher; même si le salaire de sa job est bon, il risque de perdre sa job demain. La technique et l'industrie modernes exigent que le travailleur cesse de se faire balloter sans pouvoir prévenir les coups.

C'est pourquoi je prédis une aggravation continue des grèves tant que le plein-emploi les rendra possibles. Car elles expriment la révolte des travailleurs contre les effets de lois syndicales désuètes, contre l'autorité absolue des employeurs, contre l'insécurité croissante d'un emploi continu, contre un régime économique où l'employeur hausse ses prix ou déménage son usine à volonté et fait payer le tout par la masse des travailleurs. A moins qu'on tape sur les travailleurs à coups de matraque ou qu'on étouffe leur colère dans une vague de chômage, les travailleurs vont continuer de se choquer à leur façon contre un régime industriel qu'on veut diriger sans eux et souvent contre eux.

4-B - Législation et syndicalisme.

Notre nouveau gouvernement provincial a annoncé bien haut son intention de faire peau neuve dans plusieurs domaines, de lancer des idées neuves et de passer à des réalisations dynamiques. Ce n'est certes pas le besoin qui manque et il y a beaucoup de travail à faire. Il est sans doute trop tôt pour juger à ses fruits, comme elle le demande et y a droit, cette nouvelle vague de l'Union Nationale. C'est plutôt le temps d'indiquer au gouvernement certains besoins prioritaires et urgents, parmi tant d'autres, des travailleurs du Québec.

Sans aucun doute le premier besoin du travailleur c'est de travailler. Et le premier souci du gouvernement doit être d'éliminer le chômage, d'assurer qu'il y ait assez d'emplois, de se rendre responsable d'une politique de développement économique qui n'existe pas encore malgré tous les discours ronflants à l'effet contraire. Et je me permets de suggérer que selon moi, dans l'esprit de la vaste majorité des travailleurs, ce développement économique ne se fera pas tout seul. Il ne faudrait pas qu'à six ans de discours vides de réalité sur la planification, succèdent des années de prières publiques et futiles à l'industrie de venir s'installer au Québec comme par miracle. Si les industriels, laissés seuls à eux-mêmes, pouvaient créer le plein-emploi au Québec, ce serait déjà chose faite. Manifestement, il faut faire plus et il faut que le gouvernement intervienne directement dans le développement économique. La tâche de faire pleinement participer le Québec à l'essor industriel du continent n'est pas une tâche mince, et tout un chacun sait qu'elle ne se fera pas toute seule. Le nouveau gouvernement aura à dé-

montrer qu'il peut concilier ce besoin d'intervention et l'appui enthousiaste qu'il donne à l'"entreprise privée". C'est à ses résultats que les travailleurs le jugeront.

On connaît l'appui donné par le mouvement syndical au Québec à la volonté du Québec de se donner les leviers économiques nécessaires pour développer le Québec. Rappelons qu'une politique efficace et dynamique de la main d'oeuvre figure au premier plan de nos soucis. L'appui donné à une politique québécoise de la main-d'oeuvre n'a pas été donné pour embêter Ottawa, mais pour développer le Québec et satisfaire aux besoins des travailleurs du Québec. Ce n'est pas tout de dire non à Ottawa: le principal est de savoir ce que Québec fera à la place d'Ottawa. Il y a beaucoup à faire pour bâtir une nouvelle politique de main-d'oeuvre: placement, déplacement, mobilité, éducation, formation professionnelle sont les premiers mots qui viennent à l'esprit et la liste est loin d'être complète. Résultant de l'inaction traditionnelle des Ministres du Travail, on part presque à zéro et un nouveau Ministère du Travail exigera beaucoup de compétence et beaucoup d'argent.

Ref.

#### Le statut industriel du mineur.

Dans ce domaine, j'aimerais souligner au gouvernement la situation particulièrement grave et urgente du secteur minier au Québec. L'exploitation tant vantée des richesses naturelles du Québec cache en fait une situation chaotique pour ceux qui y travaillent. On quitte les mines au Québec et les exploitants miniers, au lieu de tenter de résoudre le problème, réclament à grands cris des immigrants pour remplacer les travailleurs québécois qui ne manquent pas, loin de là, mais qui en ont leur voyage de travailleur dans les conditions actuelles.

Comme chacun sait, ç'a pris la présence de René Lévesque, l'ancien Ministre des Richesses Naturelles, pour poser les deux premiers pas. D'abord une loi sur le "check-off" qui a permis d'instaurer vraiment le syndicalisme minier contre la résistance acharnée des exploitants. Depuis l'adoption de cette loi, au moins 80% des mineurs au Québec sont maintenant syndiqués, démontrent clairement leur appui enthousiaste à cette nouvelle législation. Ensuite une loi prévoyant la participation syndicale à l'inspection des conditions de sécurité, rendue nécessaire encore une fois par l'obstination patronale à refuser toute participation des travailleurs. Soulignons ici que la révision complète des règlements de sécurité reste encore à faire et nous espérons fermement que le nouveau ministre continuera et accélérera un travail qui vient de commencer.

Il nous semble maintenant important et urgent pour les mineurs d'aller plus loin, car nous nous apercevons maintenant que la négociation syndicale faite dans chaque mine isolément, ne suffit pas à résoudre les problèmes pratiques du mineur. Le fond du problème, c'est le fond de la mine: toute mine va fermer un jour et chaque année il s'en ferme ici et il s'en ouvre ailleurs. Les gouvernements sont bien au fait du problème, puisque des concessions fiscales sont faites en fonction de l'épuisement du minerai. Mais par ailleurs on n'a rien fait encore pour l'épuisement du mineur.

En réalité, le mineur n'est pas d'abord l'employé d'une mine en particulier: il est avant tout l'employé de l'industrie minière. Et si on veut prévoir l'épuisement du mineur comme on prévoit celui du minerai, il faut le faire à l'échelle de l'industrie et non pas à celle

d'une mine seulement. Comme notre régime syndical est basé exclusivement sur l'entreprise, le syndicat est présentement impuissant devant ce problème et les mineurs s'en vont. Après avoir longuement étudié et discuté de ce problème, nous en sommes venus à la conclusion que deux réformes fondamentales exigent toutes deux l'intervention législative du gouvernement.

Nous demandons d'abord la création d'un fonds minier visant à assurer et financer le reclassement des mineurs à la suite de la fermeture d'une mine. Ce fonds serait alimenté par une contribution patronale de 5¢ par heure de travail, et administré soit par le gouvernement, aidé d'un conseil consultatif, soit par une commission tri-partite. Les revenus d'un tel fonds approcheraient \$3 millions par année et suffiraient, selon nos experts, à financer un programme de reclassement au moins égal à celui réalisé dans l'expérience-pilote et volontaire de East Sullivan. A cet endroit, le reclassement a coûté environ \$1,000. par employé. Ce fonds devrait aussi servir à adopter au Québec certaines des réalisations de la C.E.C.A. en matière de déplacement des travailleurs miniers. Il devrait aussi servir à résoudre les problèmes communautaires d'une ville construite autour d'une mine ou d'un bassin minier quand celui-ci est épuisé. Nous suggérons de plus que pour faciliter le reclassement des mineurs plus âgés, on verse à l'employeur un bonus spécial à l'embauche: disons de \$400, à partir de 40 ans, de \$700. à partir de 50 ans, de \$1,000. à partir de 55 ans.

rapport des fameux conseils d'"arbitrage". Depuis 1964, le Québec s'est sensiblement rapproché du système américain ("no contract, no work") et tous en sont satisfaits. Par contraste, les récentes grèves illégales et impatientes dans la métallurgie ontarienne et le rail canadien, démontrent la lenteur et l'inefficacité d'un tel régime dont nous sommes heureusement sortis. Le Ministre du Travail a avoué son inquiétude des délais trop courts, selon lui, entre l'annonce des négociations et la date de la grève légale. Pour ma part je doute que le "crisis-bargaining" que nous connaissons bien, soit influencé dans un sens ou dans l'autre par des délais plus longs: les vraies raisons du "crisis-bargaining" sont ailleurs. De toute façon, les syndicats n'auraient aucune objection à ce qu'on permette d'entamer les négociations avant les 60 jours précédant la fin du contrat, sans modifier la date légale de la grève; cette modification très simple permettrait les délais plus longs souhaités par le ministre, sans ébranler la santé du système actuel.

Rappelons au gouvernement que s'il veut s'attaquer au problème des grèves, il doit au premier plan s'attaquer aux injonctions abusives qui en découlent. Le gouvernement doit agir pour éliminer les injonctions "ex parte" où un juge intervient directement contre les grévistes sans les avoir entendus au préalable. La grève est forcément une lutte et le temps y joue un rôle important, ce dont les juges et tous se rendent parfaitement compte mais feignent d'ignorer. Le caractère clandestin des injonctions "ex parte" les rend odieuses aux travailleurs qui les subissent et diminue encore le jeu de respect qu'on porte encore à des juges qui se laissent consciemment manipuler par un patronat opportuniste. De plus le contenu des injonctions démontre clairement qu'on craint ter-

riblement l'attroupement de quelques travailleurs: souvent, même s'il n'y a pas eu la moindre bataille, un juge prohibe tout groupe ou présence de travailleurs jusqu'à un mille complet autour de l'usine! L'injustice de ces interdictions provient de ce qu'on tente de briser, au moment de la grève, l'unité naturelle des travailleurs: s'il y a 500 travailleurs dans une usine, ils se sont syndiqués ensemble, ils se réunissent ensemble, ils ont discuté ensemble avant la grève et surtout ils continueront de travailler ensemble après la grève. Dans ces conditions, réduire le nombre des piqueteurs à deux par barrière, même en l'absence de toute violence, crée une situation factice et temporaire dont on vit parfois longtemps les conséquences. Après la grève, les relations entre grévistes et scabs restent toujours pénibles car là ils travaillent ensemble et l'injonction est levée. Les juges interviennent de façon arbitraire dans un phénomène collectif qu'ils craignent sans le comprendre.

Il faudrait aussi rétablir une balance plus équitable entre les services essentiels pour l'entreprise et les droits essentiels des travailleurs. Le syndicalisme a toujours prôné le maintien des services essentiels pendant une grève, et en gros on peut dire qu'il y a réussi. Le syndicalisme n'a intérêt ni à laisser s'endommager l'équipement, ni à menacer le bien public. Mais par contre on doit protéger aussi les droits essentiels des travailleurs, et en tout premier lieu le droit à son travail. Un travailleur ne devrait pas pouvoir se remplacer pendant une grève légale et l'employeur ne devrait pas pouvoir embaucher des scabs. Un bon nombre de grandes entreprises acceptent maintenant cette règle d'une grève ordonnée et le conflit reste économique plutôt que violent: l'employeur perd sa production, le travailleur perd son salaire, et la lutte

se fait ainsi sur le terrain économique. La grève reste dure, mais sans violence. Par contre, plusieurs patrons souvent de petites entreprises se dépêchent d'obtenir une injonction clandestine, et embauchent des scabs pour remplacer massivement leurs travailleurs. La violence éclate et le public s'émeut. L'expérience a démontré, en gros, la sagesse de la règle suivante: pas de scabs, pas de violence. Il nous semble grandement temps que le législateur inscrive dans les lois les leçons pratiques apprises depuis une trentaine d'années.

Rappelons aussi qu'une partie importante des conflits les plus âpres exigerait, pour qu'ils disparaissent, la négociation pour toute une industrie. Dans une industrie où on trouve beaucoup de petites usines et où souvent le coût de la main-d'oeuvre est élevé, le patron a la sainte frousse de se trouver isolé par un syndicat vis-à-vis de ses concurrents et il lutte sans scrupules contre tout indice de syndicalisme et étouffe sauvagement toute grève. Les travailleurs eux-mêmes souffrent gravement de la concurrence de salaires inférieurs. Dans ces secteurs, la source du malaise c'est que les lois syndicales sont en porte-à-faux et favorisent une action syndicale au seul niveau de l'entreprise alors qu'une bonne partie des réalités économiques: prix, procédés, marchés et équipement, se situent au niveau de l'industrie toute entière.

Il est clair que les problèmes ouvriers et syndicaux ont joué un rôle dans la défaite du gouvernement de Jean Lesage, tout comme ils avaient joué un rôle dans la défaite de l'Union nationale en 1960. Il semble que cette Union Nationale qui se veut nouvelle en soit consciente et se préoccupe des positions qu'elle doit adopter. Exactement la même question se pose dans l'esprit de nombreux travailleurs. Beaucoup d'entre nous attendent avec gravité de voir si l'Union Nationale se haussera par des solutions dynamiques à la hauteur des problèmes ouvriers dont elle a hérités.